



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3565 — Vendredi 26 Mars 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE AYANT DEPOSE AUPRES DU CMF, DES CONVENTIONS, PORTANT SUR LA TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES EMISES PAR DES SOCIETES FAISANT APE	2
--	---

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

ARAB INTERNATIONAL LEASE	3
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS MONOPRIX	3
LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS «SOTETEL»	4
SICAV TRESOR	4
SICAV PROSPERITY	5
SICAV OPPORTUNITY	5
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	6
ATTIJARI VALEURS SICAV	6

COURBE DES TAUX	7
-----------------	---

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	8
---------------------------------------	---

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
- SICAV TRESOR
- SICAV PROSPERITY
- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
- ARAB INTERNATIONAL LEASE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
- SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS MONOPRIX

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé auprès du Conseil du Marché Financier, des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 26 mars 2010)

	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilia Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du lac Neuchatel. Les Berges du LAC -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du LAC – 1053 Tunis
4	BNA Capitaux 27 bis, rue de Liban-Lafayette -1002 Tunis	LES CEMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Nourira 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirats -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS-SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Chargaia II Aéroport BP640 - 1080 Tunis Cedex.
5	Compagnie Gestion et Finance Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis	Société Tunisienne d'Equipeement -STEQ	99, Rue Houssine Bouzaïène 1001 Tunis
6	Cofib-Capital Finances-CCF 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
		Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
		Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne -CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
7	Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweïtienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
		Arab International Lease-AIL	11, Rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
8	Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH 1, rue 8000 angle 11 Kheireddine Pacha 1002 Tunis	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
9	Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID -1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
10	Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du LAC -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIE –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9

AVIS DES SOCIETES***Arab International Lease***

Siège Social : 11, rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Les actionnaires de l'Arab International Lease sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **14 Avril 2010 à 11 heures** au siège social de la B.T.K, 10 bis Avenue Mohamed V- 1001 Tunis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2009.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes.
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2009.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2009.
6. Ratification de la nomination de deux administrateurs au conseil d'administration.
7. Emission d'un emprunt obligataire.

2010 AS - 159

— *** —

**SOCIETE NOUVELLE MAISON
DE LA VILLE DE TUNIS
MONOPRIX**

Siège Social : 1, Rue Larbi Zarrouk –2014 Mégrine

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT- porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale se tiendra le mardi 6 avril 2010 à 9 heures 30, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (la Maison de l'entreprise) Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A Titre Ordinaire :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration, relatif à l'exercice 2009 de la SNMVT, et des sociétés du groupe.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2009 de la SNMVT et des sociétés du groupe.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2009 de la SNMVT.
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2009 des sociétés du groupe.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2009
6. Cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nomination des commissaires aux comptes
8. Quitus aux administrateurs
9. Questions diverses.

A Titre Extraordinaire :

1. Modification de la valeur nominale de l'action.
2. Modification des statuts

Messieurs les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (Intermédiaires en bourse/ banque) au plus tard le 01 avril 2010.

2010 - AS - 141

**SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS
- SOTETEL -**

Siège Social : Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications - SOTETEL - porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 2 avril 2010 à 9H**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice ;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2009 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Ratification de la nomination de représentants de Tunisie Télécom ;
- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2010-2011-2012 ;
- Questions diverses.

2010 - AS - 160

— *** —

SICAV TRESOR

Société d'investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba Tunis

Les actionnaires de SICAV TRESOR (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le **Mercredi 7 Avril 2010 à 15^H00** au siège social, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

1. **Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009;**
2. **Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;**
3. **Affectation du résultat ;**
4. **Quitus aux Administrateurs ;**
5. **Questions diverses.**

2010 - AS - 148

ASSEMBLEES GENERALES**AVIS DES SOCIETES (suite)****SICAV PROSPERITY**

Société d'investissement à Capital Variable
 Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
 Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba –Tunis

Les actionnaires de SICAV PROSPERITY (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le **Mercredi 7 Avril 2010 à 16^H00** au siège social, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009 ;
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
3. Affectation du résultat ;
4. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
5. Quitus aux Administrateurs ;

2010 - AS - 149

— *** —

SICAV OPPORTUNITY

Société d'investissement à Capital Variable
 Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
 Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba –Tunis

Les actionnaires de SICAV OPPORTUNITY (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le **Mercredi 7 Avril 2010 à 16^H30** au siège social, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

12. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009 ;
13. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
14. Affectation du résultat ;
15. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
16. Quitus aux Administrateurs ;
17. Questions diverses.

2010 - AS - 150

— *** —

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'investissement à Capital Variable
 Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
 Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba –Tunis

Les actionnaires de SICAV OPPORTUNITY (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le **Mercredi 7 Avril 2010 à 16^H30** au siège social, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

12. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009 ;
13. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
14. Affectation du résultat ;
15. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
16. Quitus aux Administrateurs ;
17. Questions diverses.

2010 - AS - 151

AVIS DES SOCIETES (suite)

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Régie par la loi n° 2001- 83 du 24 Juillet 2001

Parue au JORT n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 25 Octobre 1993

**CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Les actionnaires de « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** », sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Jeudi 15 avril 2010 à 15H00** au siège social de « Attijari Sicar » - Résidence Omar Bloc « A » 2^{ème} Etage Montplaisir Ennassim Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2009,
2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009,
3. Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2009,
4. Quitus aux administrateurs,
5. Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
6. Affectation des résultats de l'exercice 2009.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société « Attijari Gestion » Résidence Omar Bloc « B » 2^{ème} Etage Montplaisir Ennassim Tunis.

2010 - AS - 143

— *** —

ATTIJARI VALEURS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001- 83 du 24 Juillet 2001

Parue au JORT n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 25 Octobre 1993

**CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Les actionnaires de « **ATTIJARI VALEURS SICAV** », sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Jeudi 15 avril 2010 à 16H00** au siège social de « Attijari Sicar » - Résidence Omar Bloc « A » 2^{ème} Etage Montplaisir Ennassim Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2009,
2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009,
3. Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2009,
4. Quitus aux administrateurs,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2009.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société « Attijari Gestion » Résidence Omar Bloc «B» 2^{ème} Etage Montplaisir Ennassim Tunis.

2010 - AS - 144

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 MARS 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,137%		
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,141%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,144%	1 001,127
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,156%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,182%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,196%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,208%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,224%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,239%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,266%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011	4,285%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,286%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,318%	999,554
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,377%	1 029,734
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,471%		1 014,204
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,524%	1 050,140
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,569%	1 106,020
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,590%	1 139,065
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,643%	1 100,507
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,740%		1 025,674
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,822%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,927%	1 108,871
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,126%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,161%		1 023,540
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,605%	1 111,170

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
		DU DERNIER	LIQUIDATIVE	LIQUIDATIVE	DEPUIS LE 31/12/2009	
		DIVIDENDE	Du 25/03/2010	Du 26/03/2010	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,776	131,786	1,151	0,88%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	103,860	103,869	0,798	0,77%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,815	102,824	0,782	0,77%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2010	101,651	101,664	***	0,909
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	105,173	105,184	0,963	0,92%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	105,311	105,322	0,953	0,91%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	103,940	103,951	0,919	0,89%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,570	103,581	0,919	0,90%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	107,112	107,122	0,834	0,78%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	105,449	105,460	0,966	0,92%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	109,227	109,237	0,903	0,83%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104,505	104,516	0,955	0,92%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	104,134	104,145	0,879	0,85%
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	107,044	107,054	0,883	0,83%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	105,340	105,351	1,006	0,96%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	107,167	107,176	0,885	0,83%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	107,965	107,975	0,838	0,78%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105,528	105,537	0,899	0,86%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	05/03/2010	102,083	102,094	***	0,939
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	105,079	105,089	0,905	0,87%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	104,003	104,014	0,957	0,93%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105,461	105,471	0,848	0,81%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	104,952	104,962	0,824	0,79%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	105,430	105,442	0,885	0,85%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,598	103,607	0,770	0,75%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,588	100,594	0,594	0,59%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,187	1,187	0,007	0,59%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,385	11,386	0,088	0,78%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,583	10,584	0,091	0,87%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 103,097	103,159	0,907	0,89%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	102,951	102,961	0,768	0,75%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	105,950	105,962	1,028	0,98%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,613	43,616	0,423	0,98%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,618	31,622	0,270	0,86%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	98,734	99,071	7,928	8,70%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	144,692	145,499	9,104	6,67%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 436,267	1 443,747	88,431	6,52%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	77,270	77,373	2,758	3,70%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	108,085	107,850	2,445	2,32%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	73,078	72,898	2,510	3,57%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	50,008	49,818	0,353	0,71%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,468	58,501	1,342	2,35%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,216	102,140	1,112	1,10%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	109,885	109,844	2,860	2,67%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,863	15,853	0,291	1,87%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	104,967	104,912	5,221	5,24%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	275,535	274,820	20,370	8,01%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	116,395	116,497	2,740	2,41%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 052,991	2 060,414	169,813	8,98%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 052,771	2 052,146	62,284	3,13%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 166,630	167,817	8,730	5,49%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 148,774	149,381	5,553	3,86%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 133,114	133,432	3,537	2,72%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,179	2,203	0,185	9,17%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,751	1,767	0,099	5,94%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 585,488	9 677,982	535,655	5,86%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,762	11,749	0,218	1,89%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,539	12,512	0,185	1,50%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,189	16,140	0,343	2,17%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,757	16,683	1,122	7,21%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 135,918	136,327	8,539	6,68%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 124,374	124,859	5,152	4,30%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 120,201	120,196	3,876	3,33%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	19,091	19,061	1,390	7,87%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 188,929	1 191,257	31,811	2,74%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 303,361	6 307,830	139,438	2,26%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,533	115,946	2,591	2,29%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 120,573	121,426	6,327	5,50%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 106,028	1 105,714	-2,480	-0,22%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	149,264	149,753	7,199	5,05%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	653,231	653,147	34,902	5,65%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 151,064	152,297	11,785	8,39%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	126,177	125,998	5,943	4,95%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	129,018	128,824	9,167	7,66%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	121,235	121,135	6,460	5,63%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	111,120	111,059	3,391	3,15%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 115,377	115,900	4,162	3,72%
FCP OPTIMA	BNA Capitaux	*S.C	** 115,166	115,596	3,119	2,77%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,411	13,497	0,900	7,14%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 110,781	111,678	6,372	6,05%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	108,166	108,239	4,355	4,19%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,526	10,579	0,194	1,87%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 376,689	5 383,253	155,344	2,97%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	11,283	11,259	0,413	3,81%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 152,414	153,546	19,378	14,44%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 270,780	1 279,719	113,055	9,69%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,128	1,143	0,037	3,35%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	102,058	101,572	1,835	1,84%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 016,265	10 044,116	54,380	0,54%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,889	100,793	0,793	0,79%
FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	-	** 100,345	100,396	0,396	0,40%
FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	-	** 100,343	100,394	0,394	0,39%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,399	100,504	0,504	0,50%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SICAV TRESOR**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 25 février 2009 a bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers de votre société SICAV TRESOR pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels qu'arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles.

Un audit consiste à examiner par sondage les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de votre société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche de votre société telle que reflétée par vos états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 de votre société SICAV TRESOR dégagent :

Un actif net s'élevant à.....	661.458.825,698
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	26.962.765,771
Un résultat net de.....	26.371.864,437

Les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes aux états financiers.

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés par votre Conseil d'Administration au 31 décembre 2009 et annexés aux présents rapports ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de votre société.

D'autre part, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**M. Mahmoud ZAHAF****RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009**

Conformément aux dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous rendre compte :

- Qu'aucune communication relative à des conventions particulières, et visées par les dispositions des dits articles ne nous a été signalée au titre de l'exercice 2009.
- Que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours de l'exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :
 - ✧ Les frais de gestion de votre société SICAV TRESOR seront perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Cette rémunération (TTC) est égale à 0,3% de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
 - ✧ Votre société a conclu une convention de dépositaire avec la « BIAT ». La rémunération correspondante (TTC) est égale à 0,2% de l'actif net de la SICAV.
 - ✧ Votre société a conclu une convention de commercialisation avec la « BIAT » et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Aucune commission n'est due par la « SICAV TRESOR » au titre des frais de distribution.
- Que l'examen des écritures comptables de votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 n'a révélé aucune autre opération prévue par les articles sus mentionnés.

Telles sont Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**M. Mahmoud ZAHAF**

SICAV TRESOR

BILANS COMPARES AU 31-12-2009

DESIGNATION		NOTE	31/12/2009	31/12/2008
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	528 525 654,188	406 133 418,103
AC1-A	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		72 137 673,452	43 880 194,987
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		448 109 512,653	350 957 000,483
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		8 278 468,083	11 296 222,633
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	132 986 496,654	139 989 766,058
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		132 985 506,248	139 988 984,735
AC2-B	DISPONIBILITES		990,406	781,323
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	334 860,538	198 955,850
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		334 860,538	198 955,850
TOTAL ACTIF			661 847 011,380	546 322 140,011
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	288 034,296	250 439,134
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	100 151,386	89 804,087
TOTAL PASSIF			388 185,682	340 243,221
ACTIF NET			661 458 825,698	545 981 896,790
CP1	CAPITAL	CP1	633 973 316,776	521 653 672,527
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	27 485 508,922	24 328 224,263
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		260,753	4 067,418
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		26 962 765,771	22 904 795,183
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		522 482,398	1 419 361,662
ACTIF NET			661 458 825,698	545 981 896,790
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			661 847 011,380	546 322 140,011

SICAV TRESOR

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2009

DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	25 014 431,900	20 815 888,226
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		2 411 949,619	1 946 099,000
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		21 389 201,629	18 261 917,346
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS		1 213 280,652	607 871,880
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	5 896 952,579	5 214 354,478
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 499 832,799	2 164 377,725
PR2-B REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		95 541,763	523 102,754
PR2-C REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		4 301 578,017	2 526 873,999
REVENUS DES PLACEMENTS		30 911 384,479	26 030 242,704
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 220 465,104	-2 551 091,130
REVENU NET DES PLACEMENTS		27 690 919,375	23 479 151,574
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-728 153,604	-574 356,391
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 962 765,771	22 904 795,183
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	522 743,151	1 423 429,080
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		522 482,398	1 419 361,662
PR4-B REPORT À NOUVEAU		260,753	4 067,418
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		27 485 508,922	24 328 224,263
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-522 482,398	-1 419 361,662
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-260,753	-4 067,418
PR4-C VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		29 500,230	-82 000,821
PR4-D VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-620 349,574	-173 435,234
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-51,990	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		26 371 864,437	22 649 359,128

SICAV TRESOR

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2009

DESIGNATION		NOTE	31/12/2009	31/12/2008
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	AN1	26 371 864,437	22 649 359,128
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION		26 962 765,771	22 904 795,183
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		29 500,230	-82 000,821
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-620 349,574	-173 435,234
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-51,990	0,000
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-26 633 747,860	-21 804 305,922
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	115 738 812,331	97 182 991,893
	SOUSCRIPTIONS		754 654 874,365	581 373 450,457
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		730 530 400,000	559 906 600,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		578 060,879	879 819,935
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		7 885 431,826	7 070 486,856
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS		15 660 981,660	13 516 543,666
	RACHATS		-638 916 062,034	-484 190 458,564
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)		-617 769 600,000	-466 038 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		-428 315,297	-725 168,414
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-5 579 647,475	-5 329 408,146
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS		-15 138 499,262	-12 097 182,004
	VARIATION DE L'ACTIF NET		115 476 928,908	98 028 045,099
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE		545 981 896,790	447 953 851,691
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE		661 458 825,698	545 981 896,790
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE		5 209 424	4 270 745
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE		6 337 032	5 209 424
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE L'EXERCICE		104,806	104,888
B-	FIN DE L'EXERCICE		104,379	104,806
AN6	TAUX DE RENDEMENT		4,05%	4,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01.01.2009 AU 31.12.2009

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2009 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2009	% de l'Actif Net
Obligations et valeurs assimilées	792.200	70.762.091,000	72.137.673,452	10,906
AFRICA 2003 TR/D	5.000	100.000,000	101.760,000	0,015
AIL 2009/1	5.000	500.000,000	522.224,000	0,079
AMEN BANK 2006	20.000	1.600.000,000	1.663.680,000	0,251
AMEN BANK 2009 A	30.000	3.000.000,000	3.033.336,000	0,458
AMEN BANK 2009 B	30.000	3.000.000,000	3.032.040,000	0,458
AMEN BANK2008	10.000	950.000,000	982.792,000	0,148
ATB 2007/1(20 ANS)	20.000	1.800.000,000	1.853.520,000	0,280
ATB 2007/1(25 ANS)	30.000	2.760.000,000	2.845.392,000	0,430
ATB 2009/A2	15.000	1.500.000,000	1.538.172,000	0,232
ATB 2009/B1	5.000	500.000,000	514.116,000	0,078
ATL 2006/1	10.000	800.000,000	822.792,000	0,124
ATL 2007/1	15.000	900.000,000	915.768,000	0,138
ATL 2008	20.000	1.600.000,000	1.638.912,000	0,248
ATL 2008/1	5.000	400.000,000	412.308,000	0,062
ATL 2009	20.000	2.000.000,000	2.058.112,000	0,311

BH 2007	30.000	3.000.000,000	3.009.192,000	0,455
BH 2009	70.000	7.000.000,000	7.000.784,000	1,058
BNA 2009	10.000	1.000.000,000	1.031.840,000	0,156
BTE 2009	50.000	5.000.000,000	5.062.120,000	0,765
BT KD/2006	20.000	800.000,000	801.536,000	0,121
CHO 2009	7.000	700.000,000	703.556,000	0,106
CHO COMPANY 2009	3.000	300.000,000	300.036,000	0,045
CIL 2004/2	10.000	200.000,000	208.472,000	0,031
CIL 2007/1	10.000	800.000,000	835.096,000	0,126
CIL 2007/2	10.000	800.000,000	830.944,000	0,126
CIL 2009/1	5.000	500.000,000	509.944,000	0,077
CIL 2009/2	15.000	1.500.000,000	1.518.240,000	0,229
CIL 2009/3	2.500	250.000,000	250.253,381	0,038
GL 2004/1	5.000	100.000,000	105.624,000	0,016
HL 2009/1	20.000	2.000.000,000	2.037.936,000	0,308
HL 2009/2	20.000	2.000.000,000	2.023.152,000	0,306
MEUBLATEX 2008	8.000	800.000,000	811.929,600	0,123
PANOBOIS 2007	5.000	500.000,000	518.948,000	0,078
SELIMACLUB 2002 TR/B	6.000	120.000,000	123.888,000	0,019
SEPCM 2002	3.500	50.015,000	52.283,000	0,008
SIHM 2008 TR A/ATTIJ	3.000	300.000,000	304.670,400	0,046
SIHM 2008 TR B/STB	3.000	300.000,000	304.670,400	0,046
STB 2008/1	50.000	4.800.000,000	4.955.240,000	0,749
STB 2008/2	2.200	232.076,000	242.011,471	0,036
STM 2007	14.000	1.400.000,000	1.420.339,200	0,215
TL 2004/2	10.000	200.000,000	208.472,000	0,031
TL 2005/1	10.000	200.000,000	201.992,000	0,031
TL 2008/1	10.000	800.000,000	817.480,000	0,124
TL 2008/2	15.000	1.200.000,000	1.204.956,000	0,182
TL 2008/3	15.000	1.500.000,000	1.560.048,000	0,236
TL 2009/1	10.000	1.000.000,000	1.043.456,000	0,158
UIB 2009/1A	30.000	3.000.000,000	3.057.984,000	0,462
UIB 2009/1B	40.000	4.000.000,000	4.081.024,000	0,617

UIB 2009/1C	30.000	3.000.000,000	3.064.632,000	0,463
Emprunts d'Etat	421.143	432.013.080,100	448.109.512,653	67,746
Bons du Trésor Assimilables	421.143	432.013.080,100	448.109.512,653	67,746
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	31.755	33.152.220,000	34.285.308,000	5,183
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	29.444	29.729.334,200	30.060.010,489	4,545
BTA 6.75-04/2010 (10 ANS)	74.991	75.293.734,200	78.244.886,861	11,829
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	31.128	33.420.914,600	34.226.831,310	5,174
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	9.550	10.121.484,000	10.465.221,201	1,582
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	47.297	47.958.977,400	49.787.621,955	7,527
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	91.342	94.838.307,700	98.772.270,000	14,932
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	77.366	79.111.091,400	82.980.663,168	12,545
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	28.270	28.387.016,600	29.286.699,669	4,428
Autres valeurs	55.085	8.111.294,628	8.278.468,083	1,251
Parts de FCC	5.000	1.993.802,500	2.003.693,975	0,302
FCC BIAT – CREDIMMO 1	2.500	752.650,000	756.383,980	0,114
FCC BIAT – CREDIMMO 2	2.500	1.241.152,500	1.247.309,995	0,188
Titres OPCVM	50.085	6.117.492,128	6.274.774,108	0,949
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1.000	1.000.000,000	1.159.446,000	0,175
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	39.364	4.099.635,882	4.102.555,444	0,620
SICAV PATRIMOINE	9.721	1.017.856,246	1.012.772,664	0,153

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **25.014.431,900 Dinars** au 31.12.2009, contre **20.815.888,226 Dinars** au 31.12.2008 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
Revenus des obligations et valeurs assimilées	2.411.949,619	1.946.099,000
Revenus des Emprunts d'Etat	21.389.201,629	18.261.917,346
Revenus des autres valeurs	1.213.280,652	607.871,880
TOTAL	25.014.431,900	20.815.888,226

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009, à **132.986.496,654 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Billets de Trésorerie et en Certificats de Dépôt et se détaillant comme suit :

AC2-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2009	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	51.770	49.895.636,639	50.486.258,709	7,633
BTC 52S-02/03/2010	10.771	10.501.806,427	10.658.123,010	1,611
BTC 52S-07/09/2010	13.800	13.245.146,690	13.383.142,880	2,023
BTC 52S-08/07/2010	8.006	7.709.485,006	7.811.796,627	1,181
BTC 52S-10/08/2010	12.976	12.460.661,988	12.616.855,648	1,907
BTC 52S-11/05/2010	437	422.279,972	428.894,205	0,065
BTC 52S-12/10/2010	5.030	4.835.626,728	4.864.453,517	0,735
BTC 52S-16/11/2010	750	720.629,828	722.992,822	0,109

AC2-2 Billets de Trésorerie :

<i>Désignation</i>	<i>Aval</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.200</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Billets de Trésorerie	BIAT	10	4.958.210,137	4.982.477,924	0,753
ELECTROSTAR	BIAT	4	1.980.403,003	1.988.509,780	0,300
Hannibal Lease	BIAT	6	2.977.807,134	2.993.968,144	0,453

AC2-3 Certificats de dépôts :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.200	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an	94	46.771.166,817	46.925.015,837	7,090
CDP 10J-04/01/2010	3	1.498.737,995	1.499.621,119	0,227
CDP 10J-07/01/2010	31	15.486.684,314	15.492.007,155	2,341
CDP 20J-11/01/2010	8	3.993.276,379	3.996.634,654	0,604
CDP 20J-12/01/2010	7	3.494.116,832	3.496.761,195	0,528
CDP 100J-03/02/2010	4	1.982.113,330	1.994.052,855	0,301
CDP 100J-10/01/2010	13	6.441.444,658	6.494.675,457	0,981
CDP 100J-11/01/2010	6	2.973.169,995	2.997.289,731	0,453
CDP 100J-17/01/2010	6	2.973.169,995	2.995.666,505	0,453
CDP 100J-28/02/2010	16	7.928.453,319	7.958.307,166	1,202
Certificats de dépôt à plus d'un an*	60	30.000.000,000	30.591.753,778	4,621
CDP 740J-01/05/2010	2	1.000.000,000	1.031.373,334	0,156
CDP 740J-02/05/2010	2	1.000.000,000	1.031.252,666	0,156
CDP 740J-05/05/2010	1	500.000,000	515.445,334	0,078
CDP 740J-05/07/2010	1	500.000,000	511.622,889	0,077
CDP 740J-13/07/2010	3	1.500.000,000	1.533.418,000	0,232
CDP 740J-16/05/2010	2	1.000.000,000	1.029.147,555	0,155
CDP 740J-17/07/2010	1	500.000,000	510.959,666	0,077
CDP 740J-19/05/2010	2	1.000.000,000	1.029.147,555	0,155
CDP 740J-19/07/2010	3	1.500.000,000	1.532.160,334	0,231
CDP 740J-20/12/2010	22	11.000.000,000	11.032.816,666	1,667
CDP 740J-21/04/2010	12	6.000.000,000	6.195.480,000	0,936
CDP 740J-24/07/2010	1	500.000,000	510.540,445	0,077
CDP 740J-25/04/2010	8	4.000.000,000	4.128.389,334	0,624

*** Certificats de dépôt émis par la BIAT et avalisés par la BT à hauteur de 30.000.000,000 Dinars.**

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2009 à **5.896.952,579 Dinars**, contre **5.214.354,478Dinars** au 31.12.2008 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
Revenus des Bons du Trésor à CT	1.499.832,799	2.164.377,725
Revenus des Billets de Trésorerie	95.541,763	523.102,754
Revenus des Certificats de Dépôt	4.301.578,017	2.526.873,999
TOTAL	5.896.952,579	5.214.354,478

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2009, à **334.860,538 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats des obligations de sociétés et de Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2009, à **3.220.465,104 Dinars**, contre **2.551.091,130 Dinars** au 31.12.2008 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009, à **388.185,682 Dinars** contre **340.243,221 Dinars** au 31.12.2008. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
PA1	Opérateurs créditeurs	288.034,296	250.439,134
PA2	Autres créditeurs divers	100.151,386	89.804,087
	TOTAL	388.185,682	340.243,221

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2009 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2009 (en nominal)

- Montant : 520.942.400,000 Dinars
- Nombre de titres : 5.209.424
- Nombre d'actionnaires : 4.352

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 730.530.400,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 7.305.304

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 617.769.600,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 6.177.696

Capital au 31.12.2009 : 633.973.316,776 Dinars

- Montant en nominal : 633.703.200,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 270.116,776 Dinars
- Nombres de titres : 6.337.032
- Nombre d'actionnaires : 4.670

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR.

Le solde de ce poste au 31.12.2009 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice	: 26.962.765,711 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	: 522.482,398 Dinars
- Report à Nouveau	: 260,753 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE : 27.485.508,922 Dinars
AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Données par action	<u>31.12.2009</u>	<u>31.12.2008</u>
• Revenus des placements	4,878	4,997
• Charges de gestion	(0,508)	(0,490)
• Revenu net des placements	4,370	4,507
• Autres charges d'exploitation	(0,115)	(0,110)
• Résultat d'exploitation	4,255	4,397
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,082	0,272
• Report à Nouveau	0,000	0,001

SOMMES DISTRIBUABLES	4,337	4,670
-----------------------------	--------------	--------------

• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,082)	(0,272)
• Report à Nouveau	0,000	(0,001)
• Plus ou moins values réalisées sur titres	(0,098)	(0,033)
• Variation des +/- values potentielles	0,005	(0,016)

RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,162	4,348
-----------------------------------	--------------	--------------

4-2 Ratios de gestion des placements

• Charges de gestion / actif net moyen :	0,500%	0,500%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,113%	0,113%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	4,267%	4,493%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR.

Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,2% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SICAV PROSPERITY
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 20 Février 2007 a bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers de votre société SICAV PROSPERITY pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels qu'arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté des contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles.

Un audit consiste à examiner par sondage les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de votre société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche de votre société telle que reflétée par vos états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 de votre société SICAV PROSPERITY dégagent :

-Un actif net s'élevant à	1.536.482,688
-Un résultat d'exploitation s'élevant à	70.479,212
-Un résultat net de	183.767,824

Nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2009 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés par votre Conseil d'Administration au 31 décembre 2009 et annexés aux présents rapports ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de votre société.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons :

- Que la « BIAT » est actionnaire à plus de 10% de votre société « SICAV PROSPERITY » qui elle-même détient des actions BIAT dans le cadre de ses activités de placement. Cette situation rentre dans le cadre des dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales et mérite d'être régularisée.

- Du non respect du taux d'emploi de l'actif net en actions d'organismes de placement collectif fixé à un maximum de 5% par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif. Il s'agit des actions « SICAV OPPORTUNITY ».

- Du dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif arrêté au 31 Décembre 2009 en une même valeur mobilière d'un même émetteur tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit :

- De l'emprunt obligataire émis par la banque « ATB ».
- Les actions cotées de la banque « BIAT ».

D'autre part, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Mahmoud ZAHAF

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Exercice arrêté au 31 décembre 2009

Conformément aux dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous rendre compte :

- Qu'il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.
- Qu'aucune communication relative à des conventions particulières, et visées par les dispositions des dits articles ne nous a été signalée au titre de l'exercice 2009.
- Que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice:
 - ✧ Les frais de gestion de votre société SICAV PROSPERITY sont perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Cette rémunération (TTC) est égale à 0,3% de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
 - ✧ Votre société a conclu une convention de dépositaire avec la « BIAT ». La rémunération correspondante (TTC) est égale à 0,2% de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
 - ✧ Votre société a conclu une convention de commercialisation avec la « BIAT » et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Aucune commission n'est due par la « SICAV PROSPERITY » aux titres des frais de distribution.
- Que l'examen des écritures comptables de votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 n'a révélé aucune autre opération prévue par les articles sus mentionnés.
 Telles sont Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Mahmoud ZAHAF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARES AU 31-12-2009

DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF			
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	1 234 317,707	1 620 862,826
AC1-A ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		431 732,537	192 596,175
AC1-B OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		290 850,400	278 143,880
AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		319 009,752	880 920,435
AC1-D AUTRES VALEURS (OPC)		192 725,018	269 202,336
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	312 212,388	499 954,087
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		311 297,742	499 212,885
AC2-B DISPONIBILITES		914,646	741,202
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	374,532	53 819,751
AC3-A AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		374,532	53 819,751
TOTAL ACTIF		1 546 904,627	2 174 636,664
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	660,093	987,660
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	9 761,846	10 183,970
TOTAL PASSIF	PA	10 421,939	11 171,630
ACTIF NET		1 536 482,688	2 163 465,034
CP1 CAPITAL	CP1	1 487 138,255	2 073 953,933
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	49 344,433	89 511,101
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		12,722	7,749
CP2-B RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		70 479,212	93 357,121
CP2-C REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-21 147,501	-3 853,769
ACTIF NET		1 536 482,688	2 163 465,034
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		1 546 904,627	2 174 636,664

SICAV PROSPERITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2009

DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	77 797,289	95 797,612
PR1-A DIVIDENDES		6 470,730	10 778,170
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		13 584,000	20 468,800
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		48 867,681	55 332,151
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS		8 874,878	9 218,491
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	13 900,661	19 617,079
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		13 113,546	14 849,095
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		787,115	4 767,984
REVENUS DES PLACEMENTS		91 697,950	115 414,691
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-10 211,377	-11 441,046
REVENU NET DES PLACEMENTS		81 486,573	103 973,645
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-11 007,361	-10 616,524
RESULTAT D'EXPLOITATION		70 479,212	93 357,121
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	-21 134,779	-3 846,020
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-21 147,501	-3 853,769
PR4-B REPORT À NOUVEAU		12,722	7,749
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		49 344,433	89 511,101
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		21 147,501	3 853,769
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-12,722	-7,749
PR4-C VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		117 403,923	8 975,281
PR4-D VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-4 083,103	-64 592,582
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-32,208	-425,037
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		183 767,824	37 314,783

SICAV PROSPERITY

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2009

DESIGNATION		NOTE	31/12/2009	31/12/2008
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOIT.	AN1	183 767,824	37 314,783
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION		70 479,212	93 357,121
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		117 403,923	8 975,281
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-4 083,103	-64 592,582
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-32,208	-425,037
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-88 509,421	-96 437,934
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	-722 240,749	-627 618,496
SOUSCRIPTIONS			1 015 037,200	873 892,264
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		1 002 000,000	856 700,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		-9 975,562	-10 124,654
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		921,084	7 419,719
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS		22 091,678	19 897,199
RACHATS			-1 737 277,949	-1 501 510,760
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)		-1 702 300,000	-1 471 100,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		10 171,273	23 592,856
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-1 910,043	-30 252,648
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS		-43 239,179	-23 750,968
VARIATION DE L'ACTIF NET			-626 982,346	-686 741,647
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE		2 163 465,034	2 850 206,681
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE		1 536 482,688	2 163 465,034
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE		21 580	27 724
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE		14 577	21 580
VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE L'EXERCICE		100,253	102,806
B-	FIN DE L'EXERCICE		105,404	100,253
AN6	TAUX DE RENDEMENT		9,27%	1,70%

NOTES AUNOTE AUX ETATS FINANCIERS**DU 01.01.2009 AU 31.12.2009****4. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2009 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :**AC1- Note sur le portefeuille titres :**

DESIGNATION DES TITRES	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2009	% de L'ACTIF NET
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	23.004	311.331,750	431.732,537	28,099
ADWYA	599	1.377,700	5.035,194	0,328
ALKIMIA	200	7.340,000	7.296,000	0,475
ARTES	2.000	20.660,000	24.168,000	1,573
ASSAD	187	1.106,120	2.329,833	0,152
ATTIJARI BANK	150	2.128,500	3.220,350	0,210
BH	100	2.480,000	2.756,400	0,179
BIAT	3.600	128.701,600	230.522,400	15,003
BNA	275	2.120,000	3.131,700	0,204
BNA NS	125	682,500	1.015,000	0,066
CIL	250	4.980,000	7.115,500	0,463
CIMENTS DE BIZERTE	9.145	103.769,500	75.949,225	4,943
EL WIFACK	150	1.125,000	2.032,350	0,132
MAG GEN	139	8.176,400	17.931,000	1,167
MONOPRIX	100	9.413,000	23.258,600	1,514
PGH	500	2.875,000	3.500,500	0,228
SITS	1.500	2.790,000	5.371,500	0,350
STB	200	1.800,000	2.880,800	0,187

TJARI NS	19	400,400	400,400	0,026
TL	101	2.185,250	2.538,534	0,165
TLS DA (1/68)	121	43,560	43,560	0,003
TLS NS	20	458,420	478,800	0,031
TPR	1.711	5.620,550	9.583,311	0,624
TPR DA (1/8)	1.711	1.043,710	1.163,480	0,076
DA TPR (11/149)	101	54,540	10,100	0,001
Obligations et valeurs assimilées	3.000	284.000,000	290.850,400	18,930
ATB 2007/1(25 ANS)	2.000	184.000,000	189.692,800	12,346
HL 2009/2	1.000	100.000,000	101.157,600	6,584
Emprunts d'Etat	303	309.563,000	319.009,752	20,762
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	23	24.012,000	24.832,692	1,616
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	48	53.208,000	54.450,739	3,544
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	232	232.343,000	239.726,321	15,602
Autres valeurs	1.022	187.885,793	192.725,018	12,544
Parts de FCC	275	107.216,625	107.748,539	7,013
FCC BIAT - CREDIMMO 1	150	45.159,000	45.383,039	2,954
FCC BIAT - CREDIMMO 2	125	62.057,625	62.365,500	4,059
Titres OPCVM	747	80.669,168	84.976,479	5,531
SICAV OPPORTUNITY	747	80.669,168	84.976,479	5,531

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 77.797,289 Dinars au 31.12.2009, contre 95.797,612 Dinars au 31.12.2008 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
Dividendes	6.470,730	10.778,170
Revenus des obligations	13.584,000	20.468,800
Revenus des emprunts d'Etat	48.867,681	55.332,151
Revenus des autres valeurs	8.874,878	9.218,491
Total	77.797,289	95.797,612

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009 à 311.297,742 Dinars, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.09	% Actif net
BTC 52S-02/03/2010	16	15,449.280	15,799.365	1.028
BTC 52S-07/09/2010	66	63,513.212	64,039.707	4.168
BTC 52S-11/05/2010	16	15,427.357	15,696.482	1.022
BTC 52S-12/10/2010	223	214,890.282	215,762.188	14.043
TOTAL	321	309,280.131	311,297.742	20.261

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2009, à 13.900,661 Dinars, contre 19.617,079 Dinars au 31.12.2008 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
Revenus des Bons du Trésor	13.113,546	14.849,095
Revenus des Certificats de Dépôt	787,115	4.767,984
Total	13.900,661	19.617,079

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2009, à 374,532 Dinars contre 53.819,751 Dinars au 31.12.2008 et représentant la Retenue à la Source sur les achats des Bons du Trésor Assimilables, augmentée des sommes à l'encaissement.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2009, à 10.211,377 Dinars, contre 11.441,046 Dinars au 31.12.2008 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2009, à 10.421,939 Dinars, contre 11.171,630 Dinars au 31.12.2008. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
PA 1	Opérateurs créditeurs	660,093	987,660
PA 2	Autres créditeurs divers	9.761,846	10.183,970
TOTAL		10.421,939	11.171,630

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2009 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2009 (en nominal)

- Montant : 2.158.000,000 Dinars
- Nombre de titres : 21.580
- Nombre d'actionnaires : 43

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 1.002.000,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 10.020

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 1.702.300,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 17.023

Capital au 31.12.2009

- Montant en nominal : 1.487.138,255 Dinars
- Sommes non distribuables : 29.438,255 Dinars
- Nombres de titres : 14.577
- Nombre d'actionnaires : 41

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31.12.2009 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de l'exercice** : **70.479,212 Dinars**
- **Régularisation du résultat de l'exercice** : **-21.147,501 Dinars**
- **Report à Nouveau** : **12,722 Dinars**

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE : 49.344,433 Dinars

7. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Données par action	<u>31.12.2009</u>	<u>31.12.2008</u>
• Revenus des placements	6,291	5,348
• Charges de gestion	(0,701)	(0,530)
• Revenu net des placements	5,590	4,818
• Autres charges d'exploitation	(0,755)	(0,492)
• Résultat d'exploitation	4,835	4,326
• Régularisation du résultat d'exploitation	(1,450)	(0,179)
• Report à nouveau	0,001	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES	3,385	4,147
• Régularisation du résultat d'exploitation	1,451	0,179
• Report à nouveau	(0,001)	0,000
• Variation des plus ou moins values potentielles	8,054	0,416
• Plus ou moins values réalisées	(0,280)	(2,993)
• Frais de négociation	(0,002)	(0,020)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	12,607	1,729

4-2 Ratios de gestion des placements

• Charges de gestion/actif net moyen	0,501%	0,500%
• Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0,540%	0,464%
• Résultat distribuable de l'exercice /actif net moyen	3,458%	4,079%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY a été confiée, à compter du 1^{er} avril 2003, à la BIAT ASSET MANAGEMENT (Société de Gestion des OPCVM). Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,2 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SICAV OPPORTUNITY
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009.

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 20 février 2007 a bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers de votre société SICAV OPPORTUNITY pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels qu'arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté des contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles.

Un audit consiste à examiner par sondage les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de votre société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche de votre société telle que reflétée par vos états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 de votre société SICAV-OPPORTUNITY dégagent :

Un actif net s'élevant à.....	1.786.620,410
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	44.588,694
Un résultat net de.....	156.721,701

Nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2009 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés par votre Conseil d'Administration au 31 décembre 2009 et annexés aux présents rapports ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de votre société.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons :

- Du dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif arrêté au 31 Décembre 2009 en une même valeur mobilière d'un même émetteur tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit :
 - De l'emprunt obligataire émis par la banque « ATB »
 - Les actions cotées de la banque « BIAT ».
- Que la « BIAT » est actionnaire à plus de 10% de votre société « SICAV OPPORTUNITY » qui elle-même détient des actions BIAT dans le cadre de ses activités de placement. Cette situation rentre dans le cadre des dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales et mérite d'être régularisée.

D'autre part, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Sleheddine ZAHAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

Conformément aux dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous rendre compte :

- Qu'il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.
- Qu'aucune communication relative à des conventions particulières, et visées par les dispositions des dits articles ne nous a été signalée au titre de l'exercice 2009.
- Que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :
 - ✧ Les frais de gestion de votre société SICAV OPPORTUNITY sont perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Cette rémunération (TTC) est égale à 0,7% de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
 - ✧ Votre société a conclu une convention de dépositaire avec la « BIAT ». La rémunération correspondante (TTC) est égale à 0,3% de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
 - ✧ Votre société a conclu une convention de commercialisation avec la « BIAT » et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Aucune commission n'est due par la « SICAV OPPORTUNITY » au titre des frais de distribution.
- Que l'examen des écritures comptables de votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 n'a révélé aucune autre opération prévue par les articles sus mentionnés.

Telles sont Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Sleheddine ZAHAF

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES AU 31-12-2009

DESIGNATION		NOTE	31/12/2009	31/12/2008
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	1 433 778,398	1 349 319,685
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		505 856,424	273 559,302
AC1-B	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		189 692,800	198 721,600
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		638 044,475	728 262,599
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		100 184,699	148 776,184
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPON	AC2	359 903,068	499 993,280
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		358 954,605	499 212,885
AC2-B	DISPONIBILITES		948,463	780,395
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	3 304,294	3 528,869
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		3 304,294	3 528,869
TOTAL ACTIF			1 796 985,760	1 852 841,834
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 332,583	1 410,971
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	9 032,767	9 037,528
TOTAL PASSIF			10 365,350	10 448,499
ACTIF NET			1 786 620,410	1 842 393,335
CP1	CAPITAL	CP1	1 741 812,872	1 780 477,971
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	44 807,538	61 915,364
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES AN1		12,288	3,008
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		44 588,694	86 572,250
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCI		206,556	-24 659,894
ACTIF NET			1 786 620,410	1 842 393,335
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 796 985,760	1 852 841,834

SICAV OPPORTUNITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2009

DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	58 840,102	99 751,815
PR1-A DIVIDENDES		10 163,680	18 328,670
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		9 640,000	12 491,200
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		34 178,157	60 565,786
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS		4 858,265	8 366,159
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	12 123,071	22 271,965
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		11 335,956	17 503,981
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		787,115	4 767,984
REVENUS DES PLACEMENTS		70 963,173	122 023,780
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-16 829,714	-24 798,604
REVENU NET DES PLACEMENTS		54 133,459	97 225,176
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-9 544,765	-10 652,926
RESULTAT D'EXPLOITATION		44 588,694	86 572,250
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	218,844	-24 656,886
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		206,556	-24 659,894
PR4-B REPORT À NOUVEAU		12,288	3,008
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		44 807,538	61 915,364
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-206,556	24 659,894
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-12,288	-3,008
PR4-C VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		115 201,572	13 966,542
PR4-D VARIATION DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-3 046,710	-77 132,529
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-21,855	-367,741
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		156 721,701	23 038,522

SICAV OPPORTUNITY

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2009

DESIGNATION		NOTE	31/12/2009	31/12/2008
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	AN1	156 721,701	23 038,522
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION		44 588,694	86 572,250
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		115 201,572	13 966,542
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-3 046,710	-77 132,529
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-21,855	-367,741
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-59 163,624	-91 866,168
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	-153 331,002	-813 845,663
SOUSCRIPTIONS			1 585 471,578	1 272 277,723
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		1 407 500,000	1 149 400,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		139 789,248	91 747,457
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		11,015	3 762,119
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		38 171,315	27 368,147
RACHATS			-1 738 802,580	-2 086 123,386
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)		-1 543 900,000	-1 837 000,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-154 187,358	-185 499,528
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-2 750,463	-11 595,817
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		-37 964,759	-52 028,041
VARIATION DE L'ACTIF NET			-55 772,925	-882 673,309
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE		1 842 393,335	2 725 066,644
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE		1 786 620,410	1 842 393,335
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE		17 067	23 943
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE		15 703	17 067
VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE L'EXERCICE		107,950	113,814
B-	FIN DE L'EXERCICE		113,775	107,950
AN6	TAUX DE RENDEMENT		8,76%	-1,49%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DU 01/01/2009 AU 31/12/2009**

8. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

9. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2009 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

10. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2009	% DE L'ACTIF NET
Actions et valeurs assimilées	28.896	325.711,819	505.856,424	28,314
ADWYA	599	1.377,700	5.035,194	0,282
ALKIMIA	241	8.844,700	8.791,680	0,492
ASSAD	187	1.166,120	2.329,833	0,130
ATTIJARI BANK	485	3.312,550	10.412,465	0,583
BH	100	2.480,000	2.756,400	0,154
BIAT	3.213	117.776,979	205.741,242	11,516
BNA	275	2.120,000	3.131,700	0,175
BNA NS	125	682,500	1.015,000	0,057
BTE (ADP)	2.100	40.320,000	64.780,800	3,626
CIL	3.000	17.755,040	85.386,000	4,779
CIMENTS DE BIZERTE	9.145	103.769,500	75.949,225	4,251
EL WIFACK	150	1.125,000	2.032,350	0,114
PGH	500	2.875,000	3.500,500	0,196
SITS	4.750	9.615,000	17.009,750	0,952
STB	200	1.800,000	2.880,800	0,161
TJARI NS	61	1.285,700	1.285,700	0,072
TL	101	2.185,250	2.538,534	0,142
TLS DA (1/68)	121	43,560	43,560	0,002
TLS NS	20	458,420	478,800	0,027
TPR	1.711	5.620,550	9.583,311	0,536
TPR DA (1/8)	1.711	1.043,710	1.163,480	0,065
DA TPR (11/149)	101	54,540	10,100	0,001
Emprunts de Sociétés	2.000	184.000,000	189.692,800	10,556
ATB 2007/1 (25 ANS)	2.000	184.000,000	189.692,800	10,556
Emprunts d'Etat	578	620.618,500	638.044,475	35,712
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	308	321.552,000	332.542,116	18,613
BTA 6.10-10/2013 (7 ANS)	39	41.574,000	42.011,997	2,351
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	230	256.446,200	262.400,993	14,687
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1	1.046,300	1.089,369	0,061
Autres Valeurs	250	99.690,125	100.184,699	5,607

Parts de FCC	250	99.690,125	100.184,699	5,607
FCC BIAT - CREDIMMO 1	125	37.632,500	37.819,199	2,116
FCC BIAT - CREDIMMO 2	125	62.057,625	62.365,500	3,491

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 58.840,102 Dinars au 31.12.2009, contre 99.751,815 Dinars au 31.12.2008 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
Dividendes	10.163,680	18.328,670
Revenus des obligations	9.640,000	12.491,200
Revenus des Emprunts d'Etat	34.178,157	60.565,786
Revenus des autres valeurs	4.858,265	8.366,159
Total	58.840,102	99.751,815

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009, à **358.954,605 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.09	% Actif net
BTC 52S-02/03/2010	37	35.494,917	36.488,359	2,042
BTC 52S-07/09/2010	15	14.428,023	14.553,120	0,815
BTC 52S-11/05/2010	3	2.892,524	2.943,069	0,165
BTC 52S-12/10/2010	315	304.513,930	304.970,057	17,070
Total	370	357.329,394	358.954,605	20,091

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2009, à **12.123,071 Dinars**, contre **22.271,965 Dinars** au 31.12.2008 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
Revenus des Bons du Trésor	11.335,956	17.503,981
Revenus des Certificats de Dépôt	787,115	4.767,984
Total	12.123,071	22.271,965

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2009, à 3.304,294 Dinars et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2009, à 16.829,714 Dinars, contre 24.798,604 Dinars au 31.12.2008 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2009, à 10.365,350 Dinars contre 10.448,499 Dinars au 31.12.2008. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
PA1	Opérateurs créditeurs	1.332,583	1.410,971
PA2	Autres créditeurs divers	9.032,767	9.037,528
TOTAL		10.365,350	10.448,499

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2009 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2009 (en nominal)

- Montant : 1.706.700,000 Dinars
- Nombre de titres : 17.067
- Nombre d'actionnaires : 17

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 1.407.500,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 14.075

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 1.543.900,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 15.439

Capital au 31.12.2009 : 1.741.812,872 Dinars

- Montant en nominal : 1.570.300,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 171.512,872 Dinars
- Nombres de titres : 15.703
- Nombre d'actionnaires : 16

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY.

Le solde de ce poste au 31.12.2009 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de l'exercice** : 44.588,694 Dinars
- **Régularisation du résultat de l'exercice** : 206,556 Dinars
- **Report à Nouveau** : 12,288 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE : 44.807,538 Dinars

11. AUTRES INFORMATIONS :**4-1 Données par action :**

Données par action	<u>31.12.2009</u>	<u>31.12.2008</u>
• Revenus des placements	4,519	7,149
• Charges de gestion	(1,072)	(1,453)
• Revenu net des placements	3,447	5,696
• Autres charges d'exploitation	(0,608)	(0,624)
• Résultat d'exploitation	2,839	5,072
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,013	(1,445)
• Report à nouveau	0,001	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES	2,853	3,627
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,013)	1,445
• Report à nouveau	(0,001)	0,000
• Variation des plus ou moins potentielles	7,336	0,818
• Plus ou moins values réalisées	(0,194)	(4,519)
• Frais de négociation	(0,001)	(0,022)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9,980	1,349

4-2 Ratios de gestion des placements :

	<u>31.12.2009</u>	<u>31.12.2008</u>
• Charges de gestion / actif net moyen :	1,002%	0,997%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,568%	0,428%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,654%	3,480%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,3% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que votre société a bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers de votre société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels qu'arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles.

Un audit consiste à examiner par sondage les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de votre société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche de votre société telle que reflétée par vos états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 de votre société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE dégagent :

Un actif net s'élevant à.....	12.436.385,575
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	487.395,997
Un résultat net de.....	528.716,483

Nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2009 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés par votre Conseil d'Administration au 31 décembre 2009 et annexés aux présents rapports ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de votre société.

D'autre part, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Mahmoud ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**

Conformément aux dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous rendre compte :

- Qu'il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.
- Qu'aucune communication relative à des conventions particulières, et visées par les dispositions des dits articles ne nous a été signalée au titre de l'exercice 2009.
- Que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :
 - ✧ Une convention de gestion est conclue entre votre société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et « La Financière de Placement et de Gestion ». En rémunération de ses services de gestion, la commission de gestion a été fixée à 0,5% TTC de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement. Cette convention a été annulée en date du 13 octobre 2009 et remplacée par une autre avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » dans les mêmes conditions de rémunération.
 - ✧ Une convention de dépositaire est conclue entre votre société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la « BIAT ». La rémunération correspondante TTC est égale à 0,1% de l'actif net de la SICAV avec un minimum de 5.000 dinars et un maximum de 20.000 dinars.
 - ✧ Que la « BIAT » et la « La Financière de Placement et de Gestion » assurent le service de distribution non rémunéré.
- ✧ Que l'examen des écritures comptables de votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 n'a révélé aucune autre opération prévue par les articles sus mentionnés.

Telles sont Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Mahmoud ZAHAF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES AU 31-12-2009

DESIGNATION		NOTE	31/12/2009	31/12/2008
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	9 958 536,447	9 279 561,008
AC1-A	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		2 080 032,000	773 729,334
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		7 678 934,848	8 088 037,577
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		199 569,599	417 794,097
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 491 853,878	2 319 791,857
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		2 491 692,288	2 319 715,786
AC2-B	DISPONIBILITES		161,590	76,071
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	12 826,767
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	12 826,767
TOTAL ACTIF			12 450 390,325	11 612 179,632
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	6 570,366	6 847,627
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	7 434,384	5 704,338
TOTAL PASSIF			14 004,750	12 551,965
ACTIF NET			12 436 385,575	11 599 627,667
CP1	CAPITAL	CP1	11 977 597,704	11 113 500,229
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	458 787,871	486 127,438
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		100,885	69,775
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		487 395,997	378 010,063
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-28 709,011	108 047,600
ACTIF NET			12 436 385,575	11 599 627,667
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			12 450 390,325	11 612 179,632

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2009

DESIGNATION		NOTE	31/12/2009	31/12/2008
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	505 692,645	382 284,036
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		54 599,284	15 479,074
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		441 780,705	341 743,039
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS		9 312,656	25 061,923
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	86 965,712	67 086,113
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		86 965,712	61 412,199
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		0,000	0,000
PR2-C	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0,000	5 673,914
REVENUS DES PLACEMENTS			592 658,357	449 370,149
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-79 498,988	-54 370,696
REVENU NET DES PLACEMENTS			513 159,369	394 999,453
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-25 763,372	-16 989,390
RESULTAT D'EXPLOITATION			487 395,997	378 010,063
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	-28 608,126	108 117,375
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-28 709,011	108 047,600
PR4-B	REPORT À NOUVEAU		100,885	69,775
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			458 787,871	486 127,438
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		28 709,011	-108 047,600
PR4-B	REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-100,885	-69,775
PR4-C	VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-428,543	312,319
PR4-D	VARIATION DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		41 749,029	2 490,540
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			528 716,483	380 812,922

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2009

DESIGNATION		NOTE	31/12/2009	31/12/2008
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	AN1	528 716,483	380 812,922
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION		487 395,997	378 010,063
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-428,543	312,319
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		41 749,029	2 490,540
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-475 054,184	-563 152,356
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	783 095,609	4 272 015,981
SOUSCRIPTIONS			25 192 288,004	10 799 436,874
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		24 457 800,000	10 428 800,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		53 205,527	2 077,953
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		85 744,446	91 540,502
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS		595 538,031	277 018,419
RACHATS			-24 409 192,395	-6 527 420,893
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)		-23 629 200,000	-6 297 000,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		-59 028,539	-1 034,883
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-96 716,814	-60 415,191
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS		-624 247,042	-168 970,819
VARIATION DE L'ACTIF NET			836 757,908	4 089 676,547
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE		11 599 627,667	7 509 951,120
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE		12 436 385,575	11 599 627,667
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE		111 068	69 750
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE		119 354	111 068
VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE L'EXERCICE		104,437	107,669
B-	FIN DE L'EXERCICE		104,197	104,437
AN6	TAUX DE RENDEMENT		3,97%	4,08%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DU 01.01.2009 AU 31.12.2009**

12. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

13. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2009 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2009	% de l'Actif net
Emprunts de sociétés	20.500	2.050.000,000	2.080.032,000	16,725
CHO 2009	3.000	300.000,000	301.524,000	2,425
HL 2009/1	10.000	1.000.000,000	1.018.968,000	8,193
HL 2009/2 TF	5.000	500.000,000	505.908,000	4,068
STM 2007	2.500	250.000,000	253.632,000	2,039
Emprunts d'Etat	7.187	7.452.439,300	7.678.934,848	61,746
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	647	651.529,000	676.543,970	5,440
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	1.683	1.653.962,400	1.672.863,645	13,451
BTA 6.75-04/2010 (10 ANS)	414	424.299,000	440.591,318	3,543
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	1.076	1.135.022,000	1.162.880,081	9,351
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	488	505.499,000	529.907,022	4,261
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1.992	2.084.252,900	2.170.045,341	17,449
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	887	997.875,000	1.026.103,471	8,255
Autres valeurs (Parts FCC)	400	198.584,400	199.569,599	1,605
FCC BIAT - CREDIMMO 2 P1	400	198.584,400	199.569,599	1,605

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

14. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **505.692,645 Dinars** au 31.12.2009, contre **382.284,036 Dinars** au 31.12.2008 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
Revenus des obligations et valeurs assimilées	54.599,284	15 479,074
Revenus des Emprunts d'Etat	441.780,705	341 743,039
Revenus des autres valeurs	9.312,656	25.061,923
TOTAL	505.692,645	382.284,036

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009, à **2.491.692,288 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Billets de Trésorerie et en Certificats de Dépôt et se détaillant comme suit :

AC2-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2009	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	2.568	2.477.186, 090	2.491.692,288	20,036
BTC 52S-02/03/2010	470	452.574,201	463.839,348	3,730
BTC 52S-12/10/2010	1.218	1.179.154,461	1.179.557,674	9,485
BTC 52S-16/11/2010	880	845.457,428	848.295,266	6,821

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2009, à **86.965,712 Dinars**, contre **67.086,113 Dinars** au 31.12.2008 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
Revenus des Bons du Trésor à CT	86.965,712	61.412,199
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	5.673,914
TOTAL	86.965,712	67.086,113

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2009, à **79.498,988 Dinars**, contre **54.370,696 Dinars** au 31.12.2008 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009, à **14.004,750 Dinars** contre **12.551,965 Dinars** au 31.12.2008. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
PA1	Opérateurs créditeurs	6.570,366	6.847,627
PA2	Autres créditeurs divers	7.434,384	5.704,338
	TOTAL	14.004,750	12.551,965

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2009 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2009 (en nominal)

- Montant : 11.106.800,000 Dinars
- Nombre de titres : 111.068
- Nombre d'actionnaires : 88

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 24.457.800,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 244.578

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 23.629.200,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 236.292

Capital au 31.12.2009 : 11.977.597,704 Dinars

- Montant en nominal : 11.935.400,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 42.197,704 Dinars
- Nombres de titres : 119.354
- Nombre d'actionnaires : 186

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31.12.2009 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice : 487.395,997 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice : -28.709,011 Dinars
- Report à Nouveau : 100,885 Dinars

SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE : 458.787,871 Dinars

15. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Données par action	<u>31.12.2009</u>	<u>31.12.2008</u>
• Revenus des placements	4,966	4,046
• Charges de gestion	(0,666)	(0,490)
• Revenu net des placements	4,299	3,556
• Autres charges d'exploitation	(0,216)	(0,153)
• Résultat d'exploitation	4,084	3,403
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,241)	0,973
• Report à nouveau	0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES	3,843	4,376
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,241	(0,973)
• Report à nouveau	0,000	0,000
• Variation des plus ou moins potentielles	(0,004)	0,003
• Plus ou moins values réalisées	0,350	0,022
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4,430	3,428

4-2 Ratios de gestion des placements :

	<u>31.12.2009</u>	<u>31.12.2008</u>
• Charges de gestion / actif net moyen :	0,600%	0,602%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,194%	0,188%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,679%	4,183%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Elle est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la FINANCIERE DE PLACEMENT ET DE GESTION perçoit une rémunération de 0,5 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% de l'actif net avec un minimum de 5.000 dinars TTC par an et un maximum de 20.000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009.

_/)/_essieurs,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « BIAT ASSET MANAGEMENT », nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS » pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels que arrêtés par la société de gestion.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la société de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS » dégagent :

-Un Actif Net s'élevant à	428.818,689
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à.....	10.482,565
-Un Capital s'élevant à.....	419.281,235

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche du fonds telle que reflétée par les états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

1. Opinions sur les états financiers annuels

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 et annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – Épargne Actions ».

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2009.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons du dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif arrêté au 31 décembre 2009 en une même catégorie de valeur mobilière d'un même émetteur tel que prévue par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif. Il s'agit des actions émises par les sociétés BT, BTE (ADP) et CIL.

Fait à Tunis, le 25 Février 2010
Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2009

DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	13 657,547	15 103,423
PR1-A DIVIDENDES		9 940,150	7 912,950
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		3 717,397	7 190,473
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	441,143	411,042
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		441,143	411,042
REVENUS DES PLACEMENTS		14 098,690	15 514,465
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 621,856	-1 737,280
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 476,834	13 777,185
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-1 994,269	-2 028,744
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 482,565	11 748,441
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	-945,111	1 923,789
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-947,111	1 920,475
PR4-B REPORT À NOUVEAU		2,000	3,314
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		9 537,454	13 672,230
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		947,111	-1 920,475
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-2,000	-3,314
PR4-C VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		102 697,540	30 661,933
PR4-D VARIATION DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-570,310	-38 949,910
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-28,005	-175,261
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		112 581,790	3 285,203

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2009

DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
		Montants en Dinars	Montant en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOIT.	AN1	112 581,790	3 285,203
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION		10 482,565	11 748,441
AN1-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		102 697,540	30 661,933
AN1-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-570,310	-38 949,910
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-28,005	-175,261
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-11 419,320	-9 219,840
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	-106 498,303	90 459,889
SOUSCRIPTIONS		128 024,872	315 689,166
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		107 900,000	304 600,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		16 896,868	3 757,207
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		29,133	756,939
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS		3 198,871	6 575,020
RACHATS		-234 523,175	-225 229,277
AN3-F CAPITAL (RACHATS)		-206 900,000	-221 200,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		-21 197,150	1 724,565
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-2 280,043	-1 099,297
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS		-4 145,982	-4 654,545
VARIATION DE L'ACTIF NET		-5 335,833	84 525,252
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE		434 154,521	349 629,269
AN4-B FIN DE L'EXERCICE		428 818,689	434 154,521
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE		4 319	3 485
AN5-B FIN DE L'EXERCICE		3 329	4 319
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE L'EXERCICE		100,522	100,324
B- FIN DE L'EXERCICE		128,813	100,522
AN6 TAUX DE RENDEMENT		31,30%	2,93%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DU 01.01.2009 AU 31.12.2009**

16. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

17. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2009 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

18. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2008</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Actions et Valeurs Assimilées	23.749	279.915,292	401.684,904	93,672
ADWYA	250	1.233,500	2.101,500	0,490
ALKIMIA	405	17.427,429	14.774,400	3,445
ARTES	900	9.126,000	10.875,600	2,536
ASSAD	262	1.616,720	3.264,258	0,761
ATTIJ BANK	150	2.128,500	3.220,350	0,751
BH	300	8.045,000	8.269,200	1,928
BIAT	60	2.111,200	3.842,040	0,896
BNA	220	1.704,000	2.505,360	0,584
BNA NS	100	546,000	812,000	0,189
BT	1.050	68.378,773	101.797,500	23,739
BTE (ADP)	1.600	48.710,000	49.356,800	11,510

CIL	2.100	20.620,000	59.770,200	13,938
CIMENTS DE BIZERTE	2.175	25.012,500	18.063,375	4,212
EL WIFACK	150	1.125,000	2.032,350	0,474
GIF	2.640	8.186,000	18.780,960	4,380
MAG GEN	139	8.176,400	17.931,000	4,181
MONOPRIX	100	9.413,000	23.258,600	5,424
PGH	1.622	9.650,900	11.355,622	2,648
SITS	3.245	7.541,040	11.620,345	2,710
STB	450	4.189,500	6.481,800	1,512
STEQ	400	5.000,000	5.080,000	1,185
TJARI NS	19	400,400	400,400	0,093
TL	101	2.185,250	2.538,534	0,592
TLS DA (1/68)	121	43,560	43,560	0,010
TLS NS	20	458,420	478,800	0,112
TPR	1.610	5.312,500	9.017,610	2,103
TPR DA (1/8)	1.610	982,100	1.094,800	0,255
TUNISAIR	1.440	4.906,000	3.579,840	0,835
UIB	510	5.685,600	9.338,100	2,178
Emprunts d'Etat	18	18.828,300	19.524,861	4,553
BTA	18	18.828,300	19.524,861	4,553
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	6	6.264,000	6.478,094	1,511
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2	2.102,000	2.153,780	0,502
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	10	10.462,300	10.892,987	2,540

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **13.657,547 Dinars** au 31.12.2009, contre **15.103,423 Dinars** au 31.12.2008 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
Dividendes	9.940,150	7.912,950
Revenus des Emprunts d'Etat	3.717,397	7.190,473
TOTAL	13.657,547	15.103,423

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009, à **8.707,927 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2009	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	9	8.672,877	8.707,927	2,031
BTC 52S-12/10/2010	9	8.672,877	8.707,927	2,031

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2009, à **441,143 Dinars**, contre **411,042 Dinars** au 31.12.2008 et représentant les intérêts courus et échus des placements en Bons du Trésor à Court Terme.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2009, à **79,716 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2009, à **1.621,856 Dinars**, contre **1.737,280 Dinars** au 31.12.2008 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2009, à **2.235,964 Dinars** contre **1.904,199 Dinars** au 31.12.2008. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

PASSIF	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
Opérateurs créditeurs	141,133	173,134
Autres créditeurs divers	2.094,831	1.731,065
TOTAL	2.235,964	1.904,199

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2009 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2009 (en nominal)

- Montant : 431.900,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 4.319
- Nombre de porteurs de parts : 32

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 107.900,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 1.079

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 206.900,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 2.069

Capital au 31.12.2009 : 419.281,235 Dinars

- Montant en nominal : 332.900,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 86.381,235 Dinars
- Nombre de titres : 3.329
- Nombre de porteurs de parts : 26

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS.

Le solde de ce poste au 31.12.2009 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice	:	10.482,565 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	:	-947,111 Dinars
- Report à nouveau	:	2,000 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE : 9.537,454 Dinars

19. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Données par action	31.12.2009	31.12.2008
• Revenus des placements	4,235	3,592
• Charges de gestion	(0,487)	(0,402)
• Revenu net des placements	3,748	3,190
• Autres charges d'exploitation	(0,599)	(0,470)
• Résultat d'exploitation	3,149	2,720
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,285)	0,445
• Report à nouveau	0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES	2,864	3,165
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,285	(0,445)
• Report à nouveau	0,000	0,000
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	30,849	(9,018)
• Variation des +/- values potentielles	(0,171)	7,099
• Frais de négociation	(0,008)	(0,041)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	33,819	0,760

4-2 Ratios de gestion des placements

• Charges de gestion / actif net moyen :	0,399%	0,402%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,491%	0,469%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,579%	2,715%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La tenue du registre des porteurs de parts du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Nouira Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2009** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **14 avril 2010**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, la société FMBZ (Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI) et FAC (Med Néji HERGLI).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

(montants exprimés en euros)			
	Notes	Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	1 734 043	1 632 033
Placements à court terme	5	12 906	12 408
Créances issues d'opérations de leasing	6	81 168 821	61 159 702
Placements à long terme	7	1 100 000	1 100 000
Valeurs immobilisées			
a- Immobilisations incorporelles	8	1 572	5 068
b- Immobilisations corporelles	9	182 916	219 425
Autres actifs	10	2 910 681	1 355 273
	<i>Total de l'actif</i>	87 110 940	65 483 909
P A S S I F			
Concours bancaires	11	5 436 124	7 645 007
Emprunts et dettes rattachées	12	60 196 300	39 389 187
Dettes envers la clientèle	13	1 137 224	1 315 416
Fournisseurs et comptes rattachés	14	5 366 842	3 050 608
Autres passifs	15	845 579	853 660
	<i>Total du passif</i>	72 982 069	52 253 878
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 623 778	1 906 170
Résultats reportés		207 668	164 702
Résultat de l'exercice		1 297 425	1 159 160
	<i>Total des capitaux propres</i>	14 128 871	13 230 031
	<i>Total passif et capitaux propres</i>	87 110 940	65 483 909

ETAT DE RESULTAT**Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2009****(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		7 802 037	6 478 825
Autres produits sur opérations de leasing		123 504	70 992
<i>Total des produits de leasing</i>	17	7 925 542	6 549 817
Charges financières nettes	18	(3 578 986)	(3 093 857)
Produits des placements	19	32 751	32 017
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		4 379 306	3 487 977
Charges de personnel	20	(934 833)	(773 657)
Autres charges d'exploitation	21	(616 304)	(502 382)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	(65 071)	(54 546)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		(1 616 209)	(1 330 586)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		2 763 098	2 157 391
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	(766 935)	(438 023)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		1 996 163	1 719 368
Autres gains ordinaires		17 482	35 948
Autres pertes ordinaires		-	-
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		2 013 645	1 755 316
Impôt sur les bénéfices	24	(716 219)	(596 157)
<i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i>		1 297 425	1 159 160
Résultat par action	16	1,297	1,159

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2009
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients		50 323 026	42 006 222
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(61 763 951)	(45 896 336)
Sommes versés aux fournisseurs		(72 552)	(354 282)
Sommes versés au personnel		(1 109 979)	(727 399)
Intérêts payés		(2 995 860)	(2 829 703)
Impôts et taxes payés		(1 802 648)	(1 219 070)
Autres flux liés à l'exploitation		17 724	14 000
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		(17 404 241)	(9 006 567)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(25 066)	(141 051)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	35 250
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(39 800)	(45 500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		(64 866)	(151 301)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(420 000)	(380 000)
Encaissements provenant des emprunts		59 500 000	21 000 000
Remboursement d'emprunts		(39 300 000)	(18 825 000)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		19 780 000	1 795 000
Variation de trésorerie		2 310 893	(7 362 869)
Trésorerie en début de période	25	(6 012 974)	1 349 895
Trésorerie à la clôture de la période	25	(3 702 081)	(6 012 974)

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nour 1001 Tunis.

Le capital social est fixé à 10 000 000 DT divisé en 1 000 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	499 990	4 999 900	49,999%
U.I.B	199 990	1 999 900	19,999%
Arab Investment Company "A.I.C"	200 000	2 000 000	20,000%
Arab Fisheries Company "A.F.C"	50 000	500 000	5,000%
S.T.B	50 000	500 000	5,000%
Diverses personnes physiques	20	200	0,002%
Total Général	1 000 000	10 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi

n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing , sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2009, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains 20%

B3- Actifs préoccupants 50%

B4- Actifs compromis 100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à:

- Zéro, pour toute relation transférée en contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée en contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 734 043 DT au 31 Décembre 2009 contre 1 632 033 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Banques	1 733 895	1 629 222
Caisses	148	2 811
Total	1 734 043	1 632 033

Note 5. Placements à court terme :

Le solde des placements à court terme s'élevant au 31 Décembre 2009 à 12 906 DT, correspond pour 12 853 DT à la valeur liquidative à la même date de 123 actions Univers SICAV, et pour le reliquat, soit 53 DT, à un solde de liquidités disponible chez l'intermédiaire en bourse SCIF.

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2009, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 81 168 821 DT contre un solde net de 61 159 702 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		<i>86 800 248</i>	<i>66 881 454</i>
+ Encours financiers	6.1	79 604 235	60 596 171
+ Impayés	6.2	7 766 370	6 727 223
- Intérêts échus différés		(570 357)	(441 940)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		<i>1 429 040</i>	<i>509 757</i>
Total brut des créances leasing		88 229 288	67 391 212
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions		(6 364 354)	(5 597 419)
Produits réservés		(696 113)	(634 091)
Total net des créances leasing		81 168 821	61 159 702

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2009 la somme de 79 604 235 DT contre 60 596 171 DT au 31 Décembre 2008.

Par rapport au 31 décembre 2008, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 19 008 063 DT expliqué comme suit :

Encours financiers au 31 décembre 2008	60 596 171
Additions de la période	
Investissements	55 792 328
Relocations	351 603
Retraits de la période	
Remboursements	(34 911 434)
Cessions à la Valeur résiduelle	(2 803)
Cessions anticipées	(1 900 966)
Relocations	(320 665)
Encours financiers au 31 décembre 2009	79 604 235

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

6.1.1. Analyse par maturité :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	90 548 666	68 045 087
à recevoir dans moins d'1 an	37 191 521	29 323 665
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	52 631 784	37 804 128
à recevoir dans plus de 5 ans	725 361	917 294
- Produits financiers non acquis	(12 982 855)	(9 726 692)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	77 565 811	58 318 395
à recevoir dans moins d'1 an	30 348 237	24 105 512
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	46 533 723	33 354 999
à recevoir dans plus de 5 ans	683 851	857 884
Valeurs résiduelles (2)	85 336	63 293
Contrats suspendus ordinaires (3)	318 846	515 229
Contrats suspendus en contentieux (4)	1 634 242	1 699 255
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	79 604 235	60 596 171

6.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Bâtiment et travaux publics	6 308 279	4 964 121
Industrie	15 409 700	10 844 199
Tourisme	16 587 042	12 712 745
Commerces et services	37 352 860	29 282 181
Agriculture	3 946 353	2 792 925
Total	79 604 235	60 596 171

6.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Equipements	9 188 639	7 178 794
Matériel roulant	60 247 490	42 623 559
Matériel spécifique	1 367 916	1 426 252
<i><u>Sous Total</u></i>	<i><u>70 804 045</u></i>	<i><u>51 228 604</u></i>
Immobilier	8 800 190	9 367 567
Total	79 604 235	60 596 171

6.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2009 la somme de 7 766 370 DT contre 6 727 223 DT au 31 Décembre 2008. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Clients ordinaires (1)</i>	4 596 832	3 785 228
Inférieur à 1 mois	1 288 478	891 498
Entre 1 et 3 mois	952 001	855 413
Entre 3 et 6 mois	564 688	365 513
Entre 6 mois et 1 année	534 082	338 005
Supérieur à 1 année	1 161 584	1 272 436
Frais	185 120	174 879
Chèques retournés impayés, après la date de clôture	(89 121)	(112 517)
<i>Clients litigieux (2)</i>	3 169 538	2 941 995
Total (1)+(2)	7 766 370	6 727 223

6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	61 035 546	14 194 385	948 267	497 299	2 928 738	79 604 235
Impayés	535 684	1 229 156	388 078	465 554	5 147 898	7 766 370
Intérêts échus différés	(448 099)	(103 458)	(7 198)	(3 673)	(7 929)	(570 357)
Contrats en instance de mise en force	1 414 940	14 100	-	-	-	1 429 040
CREANCES LEASING	62 538 071	15 334 183	1 329 147	959 180	8 068 707	88 229 288
Avances reçues (*)	(853 131)	(1 088)	-	-	(273 505)	(1 127 724)
ENCOURS GLOBAL	61 684 940	15 333 095	1 329 147	959 180	7 795 203	87 101 564
ENGAGEMENTS HORS BILAN	3 974 434	212 573	196	541	-	4 187 744
TOTAL ENGAGEMENTS	65 659 374	15 545 668	1 329 343	959 721	7 795 203	91 289 308
Produits réservés	-	-	(38 906)	(49 355)	(607 852)	(696 113)
Provisions sur encours financiers	-	-	(877)	(5 065)	(2 148 175)	(2 154 118)
Provisions sur impayés	-	-	(40 513)	(51 073)	(4 118 649)	(4 210 236)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(80 296)	(105 493)	(6 874 677)	(7 060 466)
ENGAGEMENTS NETS	65 659 374	15 545 668	1 249 046	854 228	920 526	84 228 841
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,46%	1,05%	8,54%	
			11,05%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			6,04%	10,99%	88,19%	
			70,01%			

^(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 7. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 31 Décembre 2009 et au 31 Décembre 2008 à 1 100 000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Participation - Univers SICAR (<i>Groupe BTK</i>) ^(*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (<i>Groupe UIB</i>) ^(**)	650 000	650 000
Total	1 100 000	1 100 000

^(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.

^(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2009 une valeur nette comptable de 1 572 DT contre 5 068 DT au 31 Décembre 2008. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	60 037	-	-	60 037	54 969	3 496	-	58 465	1 572
TOTAUX		60 037	-	-	60 037	54 969	3 496	-	58 465	1 572

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2009 une valeur nette comptable de 182 917 DT contre 219 425 DT au 31 Décembre 2008. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	214 591	-	-	214 591	49 054	42 918	-	91 973	122 618
Equipements de bureau	10,0%	66 035	1 425	-	67 460	42 454	4 033	-	46 487	20 973
Matériel informatique	33,3%	115 890	12 017	-	127 907	100 817	10 624	-	111 439	16 467
Installations générales	10,0%	34 411	11 624	-	46 035	19 177	4 000	-	23 177	22 858
TOTAUX		430 927	25 067	-	455 993	211 502	61 575	-	273 077	182 917

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2009 la somme de 2 910 681 DT contre 1 355 273 DT au 31 Décembre 2008 et se détaille comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
Dépôts et cautionnements versés		305	305
Prêts et avances au personnel	10.1	249 426	247 562
Charges reportées	10.2	208 652	209 344
Fournisseurs, avances et acomptes		10	10
Etat, report de TVA		2 417 277	763 243
Etat, TVA gelée	10.3	-	109 457
Charges constatées d'avance	10.4	23 635	22 395
Produits à recevoir des tiers		2 957	2 957
Compte d'attente		8 419	-
Total		2 910 681	1 355 273

10.1. Prêts et avances au personnel :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Prêts accordés sur fonds social (1)</i>	<i>249 426</i>	<i>242 547</i>
Échéances à plus d'un an	221 031	218 522
Échéances à moins d'un an	28 395	24 025
<i>Avances au personnel (2)</i>	<i>-</i>	<i>5 015</i>
Avances sur primes	-	-
Avances sur salaires	-	5 015
Total général (1)+(2)	249 426	247 562

10.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2009 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	584 066	124 457	(277 527)	430 995	401 498	103 329	(277 527)	227 299	203 696
Frais d'émission des billets de trésorerie	(a)	75 418	-	-	75 418	64 031	10 515	-	74 545	873
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	25 000	-	(10 000)	15 000	9 611	11 305	(10 000)	10 917	4 083
TOTAUX		684 484	124 457	(287 527)	521 413	475 140	125 149	(287 527)	312 761	208 652

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 125 149 DT figure parmi les charges financières.

10.3. Crédit de TVA gelée :

Le crédit de TVA s'élevant au 31 décembre 1999 à 656 740 DT est régi par les dispositions des articles 53 et suivants de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour la gestion 1999.

En application des dispositions précitées, ce crédit est gelé.

La société a bénéficié des dispositions de l'article 55 prévoyant la restitution du crédit sur trois ans à raison d'un sixième par semestre. L'AIL a encaissé en 2009, à ce titre, la somme de 109 457 DT.

10.4. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Fournitures de bureau et autres	4 937	7 734
Assurance voiture	-	3 789
Taxe de circulation	-	-
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	3 328	6 859
Maintenance	-	-
Abonnement ADSL	226	413
Frais sur achat de cadeaux	15 144	3 600
Total	23 635	22 395

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2009 la somme de 5 436 124 DT contre 7 645 007 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Banques, découverts	5 436 124	7 645 007
Agios à payer sur comptes courants bancaires débiteurs	-	-
Total	5 436 124	7 645 007

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 60 196 300 DT au 31 Décembre 2009 contre 39 389 187 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	12.1	59 187 500	38 987 500
Billets de trésorerie		4 000 000	4 000 000
Emprunts bancaires		29 187 500	12 987 500
Emprunts obligataires		26 000 000	22 000 000
+ Intérêts et commissions postcomptés courus (2)		1 024 999	575 503
Intérêts sur emprunts bancaires		106 013	131 448
Intérêts sur emprunts obligataires		747 637	281 561
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		171 350	162 493
- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)		(16 199)	(173 815)
Intérêts sur billets de trésorerie		(16 199)	(173 815)
Commissions de placement sur billets de trésorerie		-	-
Total général (1) + (2) + (3)		60 196 300	39 389 187

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2009 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	Echéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>									
Billet de trésorerie SICAV EPARGNANT	250 000	6,50%	04 janvier 2010	250 000	-	-	250 000	-	250 000
Billet de trésorerie PLACEMENT OBLIGATAIRE	200 000	6,50%	04 janvier 2010	200 000	-	-	200 000	-	200 000
Billet de trésorerie TUNISIE SICAV	450 000	6,50%	04 janvier 2010	450 000	-	-	450 000	-	450 000
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 100 000	5,60%	04 janvier 2010	1 100 000	-	-	1 100 000	-	1 100 000
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	5,83%	31 mars 2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	5,86%	16 mars 2010	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	25 janvier 2010	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
<u>Total des billets de trésorerie</u>				4 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>CREDITS BANCAIRES</u>									
BEST BANK	6 500 000	TMM+1,5%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	6 500 000	35 500 000	29 000 000	13 000 000	-	13 000 000
BTK	3 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 062 500	-	750 000	1 312 500	562 500	750 000
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	-	13 000 000	-	13 000 000	10 400 000	2 600 000
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 625 000	-	750 000	1 875 000	1 125 000	750 000
STB	2 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans/réglé par anticipation le 30/04/2009	1 800 000	-	1 800 000	-	-	-
<u>Total des crédits bancaires</u>				12 987 500	48 500 000	32 300 000	29 187 500	12 087 500	17 100 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>									
AIL 2005	10 000 000	6,50%	Annuellement (2006-2010)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>				22 000 000	10 000 000	6 000 000	26 000 000	18 000 000	8 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>				38 987 500	59 500 000	39 300 000	59 187 500	30 087 500	29 100 000

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 1 137 224 DT au 31 Décembre 2009 contre 1 315 416 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Avances et acomptes reçus des clients	1 127 724	1 289 916
Dépôt et cautionnement reçus	9 500	25 500
Total	1 137 224	1 315 416

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 5 366 842 DT au 31 Décembre 2009 contre 3 050 608 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i>	7 693	4 464
Factures d'achats de biens ou de prestation de services	7 693	4 464
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i>	5 359 149	3 046 144
Factures d'achats	534 629	817 488
Effets à payer	3 715 323	2 015 184
Factures non parvenues	1 103 909	208 184
Retenues de garantie	5 288	5 288
Total général (1) + (2)	5 366 842	3 050 608

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 845 579 DT au 31 Décembre 2009 contre 853 660 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Personnel, provisions pour congés payés	121 111	130 918
Personnel, autres charges à payer	82 447	62 015
Etat, retenues sur salaires	17 109	12 151
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	78 364	79 098
Etat, impôt sur les sociétés à payer 15.1	179 678	337 950
Etat, autres impôts et taxes à payer	19 348	9 725
C.N.S.S	43 493	31 352
Assurance groupe	8 735	7 447
Assurance IDR	124 052	39 814
Dividendes à payer	-	20 000
Autres comptes créditeurs	105 526	72 027
Diverses charges à payer 15.2	65 715	47 795
Compte d'attente	-	3 369
Total	845 579	853 660

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
+ Impôt sur les sociétés dû	716 220	596 157
- Acomptes provisionnels	(532 049)	(256 751)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(4 492)	(1 456)
Total	179 678	337 950

15.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Redevances téléphoniques	5 000	4 000
Honoraires	60 000	41 765
Entretien voitures	-	-
Nettoyage du local	-	410
Eau & électricité	715	1 620
Loyers	-	-
Total	65 715	47 795

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserve légale	(A)	243 955	177 762
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		1 000 000	400 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour fonds social	(B)	329 823	278 408
Résultats reportés		207 668	164 702
<u>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>12 831 446</u>	<u>12 070 871</u>
Résultat de l'exercice (1)		1 297 425	1 159 160
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	14 128 871	13 230 031
Nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(D)	1,297	1,159

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRGB (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2007	10 000 000	124 357	650 000	-	400 000	226 483	34 707	1 033 400	12 468 946
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05 juin 2008		53 405		400 000		50 000	129 994	(633 400)	-
Distribution de dividendes								(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 984			6 984
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 859)			(3 859)
Subven,tions accordées sur fonds social						(1 200)			(1 200)
Résultat de l'exercice 2008								1 159 160	1 159 160
Soldes au 31 Décembre 2008	10 000 000	177 762	650 000	400 000	400 000	278 408	164 702	1 159 160	13 230 031
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 mai 2009		66 193		600 000		50 000	42 966	(759 160)	-
Distribution de dividendes								(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 792			6 792
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 708)			(3 708)
Subven,tions accordées sur fonds social						(1 669)			(1 669)
Résultat de l'exercice 2009								1 297 425	1 297 425
Soldes au 31 Décembre 2009	10 000 000	243 955	650 000	1 000 000	400 000	329 823	207 668	1 297 425	14 128 871

(*) Fonds pour Risque Bancaires Généraux

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>		7 802 037	6 478 825
Intérêts conventionnels	(A)	7 604 957	6 329 992
Intérêts intercalaires	(B)	31 104	14 483
Préloyers	(C)	58 099	45 954
Intérêts de retard		169 898	73 913
Variation des produits réservés	17.1	(62 022)	14 483
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>		123 504	70 992
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing		73 674	34 339
Frais de dossier		49 831	36 653
Total (1)+(2)		7 925 542	6 549 817
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période		58 891 445	49 265 217
. A la fin de la période		79 080 187	58 891 445
. Moyenne	(D)	68 985 816	54 078 331
- Produits de la période	(E)=(A)+(B)+(C)	7 694 161	6 390 430
- Taux moyen	(E)/(D)	11,15%	11,82%

17.1. Variation des produits réservés :

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
<i>Transferts en produits de la période</i>			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		123 944	123 348
Intérêts de retard antérieurs		461	2 466
<i>Produits réputés réservés en fin de période</i>			
Intérêts inclus dans les loyers		(185 646)	(110 907)
Intérêts de retard		(782)	(425)
Total		(62 022)	14 483

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	(A)	3 435 907	2 845 513
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		2 010 217	1 330 591
Intérêts des crédits bancaires		670 245	492 745
Intérêts des certificats de leasing		452 155	670 342
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		178 141	270 466
Résorptions des frais d'émission des emprunts		125 149	81 369
<i>Autres charges financières (2)</i>		143 079	248 343
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		147 673	253 372
Autres produits financiers		(4 594)	(5 029)
Total (1)+(2)		3 578 986	3 093 857
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		38 987 500	36 812 500
. A la fin de la période		59 187 500	38 987 500
. Moyenne	(B)	49 087 500	37 900 000
- Taux moyen	(A)/(B)	7,00%	7,51%

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
+ Plus values sur cession des placements		-	-
+ Plus value potentielle sur placements		12	28
- Moins values sur cession des placements		(65)	-
- Moins value potentielle sur placements		-	-
+ Dividendes		29 804	29 739
+ Jetons de présence		3 000	2 250
Total		32 751	32 017

Note 20. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Salaires et compléments de salaires	465 107	376 376
Charges connexes aux salaires	215 875	170 800
Cotisations de sécurité sociale	134 777	110 057
Autres charges sociales	119 073	116 424
Total	934 833	773 657

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Divers achats (1)</i>	62 582	47 278
Achat de matières et fournitures	62 582	47 278
<i>Services extérieurs (2)</i>	120 330	125 408
Locations	88 915	86 001
Entretiens et réparations	4 926	9 501
Primes d'assurances	18 840	22 643
Autres	7 649	7 263
<i>Autres services extérieurs (3)</i>	251 712	201 626
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	102 285	82 204
Publicités, publications, relations publiques	43 989	22 019
Cotisations et dons	20 316	15 181
Déplacements, missions et réceptions	27 421	26 242
Frais postaux et de télécommunications	26 489	24 912
Services bancaires et assimilés	31 212	31 068
<i>Charges diverses (4)</i>	62 500	31 250
Jetons de présence	62 500	31 250
<i>Impôts et taxes (5)</i>	119 180	96 820
Impôts et taxes sur rémunérations	17 172	14 071
T.C.L	98 109	80 390
Droits d'enregistrement et de timbres	2 396	743
Autres impôts et taxes	1 503	1 616
Total (1) + (2) + (3) + (4) + (5)	616 304	502 382

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 496	3 496
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	61 575	51 050
Total	65 071	54 546

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	1 800 675	986 728
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 033 740)	(543 204)
+ Pertes sur créances radiées	-	861 628
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(775 601)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
<i>Intérêts inclus dans les loyers antérieurs</i>	-	(74 360)
<i>Intérêts de retard antérieurs</i>	-	(11 667)
- Récupération de créances passées en pertes	-	(5 500)
Total	766 935	438 023

Note 24. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2009 et le 31 Décembre 2008, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Résultat net de l'exercice	1 297 425	1 159 160
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	716 219	596 157
- Dotations aux provisions	1 800 675	986 728
- Jetons de présence	62 500	-
- Provisions fiscales 2006/2005 pour affaires en cours	5 915 323	5 378 191
<i>A déduire</i>		
- Provisions fiscales 2006/2005 pour affaires en cours	(5 915 323)	(5 378 191)
- Reprise sur provisions pour congés payés 2007		(22 273)
- Reprises sur provisions comptables		
- Dividendes	(29 804)	(29 739)
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	3 847 016	2 690 032
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(1 800 675)	(986 728)
Résultat fiscal	2 046 341	1 703 304
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	716 219	596 157

Note 25. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 31 Décembre 2009, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
+ Avoirs en banques	1 733 895	1 629 222
- Découverts bancaires	(5 436 124)	(7 645 007)
+ Avoirs en caisse	148	2 811
Total	(3 702 081)	(6 012 974)

Note 26. Engagements hors bilan :**26.1. Engagements donnés :**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2009 :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Opérations de leasing	4 187 744	2 961 071
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	3 455 903	3 433 611
Intérêts à courir sur emprunts BTE	185 730	354 681
Intérêts à courir sur emprunts STB	-	307 516
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 088 542	226 995
Intérêts à courir sur certificat de leasing	82 791	5 171
Commissions d'aval BTK, à courir, sur EO AIL 2005	3 328	10 731
Commissions d'aval BNA, à courir, sur EO AIL 2005	3 328	10 731
Commissions d'aval BTK, à courir, sur Billets de Trésorerie	-	10 000
Total	10 007 366	7 320 507

26.2. Engagements reçus :

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Intérêts non échus sur opérations de leasing	12 982 855	9 655 587
Garanties réelles reçues des clients	1 391 337	1 133 250
Avals reçus des Banques / EO & Billets de Trésorerie	5 081 250	8 292 500
Valeur des biens donnés en leasing	102 580 160	80 146 954
Total	122 035 602	99 228 291

Note 27. Transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

		BTK	SCIF	Tunis Centre
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		(8 856)	-	-
Commissions d'aval sur Billets de Trésorerie		(10 000)	-	-
Commissions de placement emprunt AIL 2009	*	-	(75 000)	-
Commissions de montage emprunt AIL 2009	*	-	(12 500)	-
Commissions de gestion emprunt AIL 2009	*	-	(10 000)	-
Commissions d'étude et d'enregistrement emprunt AIL 2010	*	-	(15 000)	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires		-	(2 000)	-
Commissions sur versement chèque		(908)	-	-
Commissions sur virements et versement effets		(16 404)	-	-
Intérêts sur découverts bancaires		(147 354)	-	-
Intérêts sur crédits bancaires		(482 268)	-	-
Intérêts sur Billets de Trésorerie		-	-	-
Charges locatives		(58 780)	-	-
Jetons de présence servis		(31 250)	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires		4 508	-	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing		-	-	913

(*) Inscrits en charges reportées dont 27 715 DT rapportés au résultat de l'exercice 2009

Note 28. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 3 Mars 2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

Note 29. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2009, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

ARAB INTERNATIONAL LEASE**AIL**

11, Rue Hédi Nouira - 1001 - Tunis

Note 3 : RESPECT DE L'ARTICLE 4 DE LA CIRCULAIRE 91-24**29.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08****ANNEE 2009**

	Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier) 29.5	81 014 894		75 480 129
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier) 29.6	9 580 712		4 451 337
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société	184 488	100%	184 488
Titres de participation	1 100 000	100%	1 100 000
Titres de transaction et de placement	12 906	100%	12 906
Autres actifs financiers	249 731	100%	249 731
Créances sur l'Etat	2 953 818	0%	-
Autres postes d'actifs	51 211	100%	51 211
Banques et caisses	1 574 369	20%	314 874
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS	96 722 129		81 844 677

29.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+	10 000 000
Réserves	+	2 623 778
Résultats reportés	+	207 668
Résultat de l'exercice	+	1 297 425
Distributions proposées par le C.A. du 03/03/2010	-	(1 000 000)
Charges reportées	-	(208 652)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	12 920 219
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	-
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B	12 920 219

29.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS**15,79%**

29.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	61 035 546	14 194 385	948 267	497 299	2 931 149	79 606 645
Impayés	535 684	1 229 156	388 078	465 554	5 147 898	7 766 370
Intérêts échus différés	(448 099)	(103 458)	(7 198)	(3 673)	(7 929)	(570 357)
Contrats en instance de mise en force	1 414 940	14 100	-	-	-	1 429 040
Avances reçues	(853 131)	(1 088)	-	-	(273 505)	(1 127 724)
ENCOURS GLOBAL	61 684 940	15 333 095	1 329 147	959 180	7 797 613	87 103 974
Produits réservés	-	-	(38 906)	(49 355)	(607 852)	(696 113)
TOTAL BILAN	61 684 940	15 333 095	1 290 241	909 825	7 189 761	86 407 862
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 974 434	212 573	196	541	-	4 187 744
TOTAL HORS BILAN	3 974 434	212 573	196	541	-	4 187 744
TOTAL ENGAGEMENTS	65 659 374	15 545 668	1 290 437	910 366	7 189 761	90 595 605
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(2 500)	(9 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(81 361 789)	(18 942 405)	(1 420 493)	(995 043)	(1 251 766)	(103 971 496)
Provisions sur encours financiers	-	-	(877)	(5 065)	(2 148 175)	(2 154 118)
Provisions sur impayés	-	-	(40 513)	(51 073)	(4 118 649)	(4 210 236)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(81 368 789)	(18 942 405)	(1 461 884)	(1 051 181)	(7 521 090)	(110 345 350)
Leasing immobilier (décôte 50%)	(3 187 135)	(791 689)	(46 550)	(51 609)	(374 355)	(4 451 337)
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	62 617 437	14 753 979	1 202 496	803 090	554 464	79 931 466

29.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER**LEASING MOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	54 612 741	12 682 441	876 332	516 606	2 118 335	70 806 455
Impayés	514 272	1 146 961	365 200	495 576	4 140 772	6 662 780
Intérêts échus différés	(404 102)	(92 697)	(6 624)	(3 814)	(5 577)	(512 814)
Contrats en instance de mise en force	1 414 940	14 100	-	-	-	1 429 040
Avances reçues	(827 179)	(1 088)	-	-	(265 269)	(1 093 537)
ENCOURS GLOBAL	55 310 671	13 749 717	1 234 908	1 008 368	5 988 260	77 291 924
Produits réservés	-	-	(35 511)	(48 722)	(380 541)	(464 774)
TOTAL BILAN	55 310 671	13 749 717	1 199 396	959 646	5 607 720	76 827 150
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 974 434	212 573	196	541	-	4 187 744
TOTAL HORS BILAN	3 974 434	212 573	196	541	-	4 187 744
TOTAL ENGAGEMENTS	59 285 105	13 962 290	1 199 592	960 187	5 607 720	81 014 894
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(2 500)	(9 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(70 279 422)	(16 799 483)	(1 277 719)	(790 061)	(148 092)	(89 294 777)
Provisions sur encours financiers	-	-	(877)	(62 733)	(1 790 344)	(1 853 955)
Provisions sur impayés	-	-	(42 768)	(114 510)	(3 675 084)	(3 832 362)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(70 286 422)	(16 799 483)	(1 321 365)	(967 304)	(5 616 019)	(94 990 593)
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	59 430 303	13 962 290	1 155 947	783 416	148 174	75 480 129

29.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER**LEASING IMMOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	6 422 805	1 511 944	71 935	70 960	722 546	8 800 190
Impayés	21 413	82 195	22 879	39 066	938 039	1 103 591
Intérêts échus différés	(43 997)	(10 761)	(575)	(523)	(1 688)	(57 543)
Contrats en instance de mise en force	-	-	-	-	-	-
Avances reçues	(25 952)	-	-	-	(8 235)	(34 187)
ENCOURS GLOBAL	6 374 269	1 583 378	94 239	109 503	1 650 661	9 812 050
Produits réservés	-	-	(3 394)	(6 284)	(221 660)	(231 339)
TOTAL BILAN	6 374 269	1 583 378	90 845	103 218	1 429 001	9 580 712
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	-	-	-	-	-	-
TOTAL HORS BILAN	-	-	-	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS	6 374 269	1 583 378	90 845	103 218	1 429 001	9 580 712
Garanties imputables sur risques encourus	-	-	-	-	-	-
Garanties non imputables sur risques encourus	(11 082 367)	(2 142 922)	(142 774)	(237 581)	(1 071 076)	(14 676 720)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(300 163)	(300 163)
Provisions sur impayés	-	-	2 255	-	(380 129)	(377 874)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(11 082 367)	(2 142 922)	(140 519)	(237 581)	(1 751 368)	(15 354 757)
Leasing immobilier (décôte 50%)	(3 187 134)	(791 689)	(46 550)	(51 609)	(374 355)	(4 451 337)
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	3 187 135	791 689	46 550	51 609	374 355	4 451 337

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 07 Mai 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de D :87.110.940 et un bénéfice net de D :1.297.425 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de **l'ARAB INTERNATIONAL LEASE**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

F.A.C

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Neji HERGLI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

En application des dispositions de l'article 200 (nouveau) et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par le texte sus-indiqué.

Toutefois, une convention conclue au cours des exercices antérieurs a continué à produire ses effets en 2009. Cette convention concerne les obligations et engagements pris par la société au profit de son Directeur Général au titre des éléments de sa rémunération, des indemnités et des avantages qui lui sont attribués ou qui lui sont dus :

- Les éléments réguliers de la rémunération et les indemnités et avantages servis en 2009 au Directeur Général découlent de la décision du Conseil d'Administration de la société réuni le 07 Mai 2009 et totalisent un montant net annuel de **49.335,891 DT** détaillé comme suit :
 - ✓ Rémunérations et indemnités servies sur une base mensuelle : 36.602,693 DT
 - ✓ Avantages en nature servis (*Voiture de fonction, 500 litres de carburant par mois, Prise en charge annuelle des prestations téléphoniques et des consommations domestiques d'eau et de l'électricité*) : 12.733,198 DT
- Une indemnité exceptionnelle de performance a été servie au Directeur Général en 2009 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2008. Décidée par le Conseil d'Administration du 07 Mai 2009, cette indemnité a porté sur un montant net de **10.000 DT** arrêté par un comité ad-hoc constitué à cet effet et réuni le 3 juin 2009.

Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que si le Directeur Général de la société cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, l'article 53 de la convention collective du personnel des banques, applicable à l'A.I.L, met à la charge de cette dernière le versement d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires.

En outre, nous portons à votre connaissance que nous n'avons relevé au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 10 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

F.A.C

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Neji HERGLI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » Siège social : 1 Rue Larbi Zarrouk 2014 Megrine

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 6 avril 2010. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes, M FRADI Mourad (ECC) et Mme BOUGUERRA Kalthoum (FMBZ).

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	31/12/2009	31/12/2008	<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				<u>CAPITAUX PROPRES (part du groupe)</u>			
Actifs immobilisés							
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Capital social	15	18 490 160	18 490 160
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Réserves consolidées	16	25 852 805	20 291 550
				Résultat consolidé de l'exercice	17	15 286 265	15 748 619
Immobilisations incorporelles	6	18 205 477	18 121 771			59 629 230	54 530 329
Amortissements		(10 866 664)	(9 083 720)	<u>INTERETS MINORITAIRES</u>			
Immobilisations corporelles	7	185 765 486	139 940 122	Parts des intérêts minoritaires dans les réserves consolidées		2 649 024	2 613 213
Amortissements		(53 729 305)	(39 854 071)	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		96 965	154 351
Immobilisations financières	8	15 568 535	13 906 782	<u>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</u>		2 745 989	2 767 564
Provisions		(751 068)	(63 345)				
Titres mis en équivalence	9		160 149	<u>PASSIFS</u>			
Total des actifs immobilisés		154 192 462	123 127 688	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
				Provisions pour charges		292 039	
Autres actifs non courants		7 753 940	6 977 726	Emprunts obligataires et bancaires	18	50 402 468	29 254 763
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		161 946 402	130 105 414	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		50 694 507	29 254 763
<u>ACTIFS COURANTS</u>				<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Stocks	10	45 758 497	38 555 774	Fournisseurs et comptes rattachés	19	75 723 442	62 498 170
Provisions		(856 233)	(166 642)				
Clients et comptes rattachés	11	4 207 038	2 384 376	Autres passifs courants	20	13 601 456	12 719 182
Provisions		(949 618)	(723 496)				
Autres actifs courants	12	18 582 683	17 615 589	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	35 544 014	37 508 679
Provisions		(263 418)	(49 779)				
Autres actifs financiers	13	228 434	150 606				
Liquidités et équivalents de liquidités	14	9 284 853	11 406 845	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		124 868 912	112 726 031
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		75 992 236	69 173 273	TOTAL DES PASSIFS		175 563 419	141 980 794
TOTAL DES ACTIFS		237 938 638	199 278 687	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&DES PASSIFS		237 938 638	199 278 687

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 009	<i>au 31 décembre</i> 2 008
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	22	385 906 887	322 763 311
Autres revenus d'exploitation		10 095 904	7 546 992
		396 002 791	330 310 303
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats consommés	23	(309 364 964)	(257 036 802)
Achats d'approvisionnement consommés		(10 535 817)	(8 060 771)
Charges de personnel		(23 166 496)	(19 140 108)
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	(13 377 866)	(9 767 020)
Autres charges d'exploitation	25	(18 615 997)	(15 041 655)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(375 061 140)	(309 046 356)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 941 651	21 263 947
Charges financières	26	(3 221 820)	(2 447 897)
Produits financiers	27	147 263	765 790
Autres gains ordinaires	28	2 599 627	935 296
Autres pertes ordinaires		(693 845)	(335 061)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		19 772 876	20 182 075
Impôts sur les bénéfices		(4 389 646)	(4 266 910)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		15 383 230	15 915 165
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		15 383 230	15 915 165
Quote part dans le résultat de la société mise en équivalence			(12 195)
Résultat net de l'ensemble consolidé		15 383 230	15 902 970
Intérêts minoritaires		96 965	154 351
Résultat net (part du groupe)		15 286 265	15 748 619
Résultat par action		8,267	8,517

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE****(présenté selon la méthode de référence)**

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i> 2 009	<i>au 31 décembre</i> 2 008
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	397 198 612	338 810 867
Encaissements reçus des autres débiteurs	734 062	242 941
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(366 865 191)	(317 574 813)
Intérêts payés	(2 747 587)	(2 570 086)
Intérêts reçus	85 899	
Impôts sur les bénéfices payés	(2 385 283)	(1 703 695)
Autres flux liés à l'exploitation	(1 346 980)	26 598
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	24 660 261	17 231 812
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24 887 476)	(29 602 299)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(7 749 846)	-
Décaissements provenant des autres actifs non courants	(711 196)	(1 672 625)
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	234 400	63 489
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	428 552	304 000
Intérêts et dividendes	21 873	609 035
Autres encaissements liés aux act; d'investissement		185 763
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(32 663 693)	(30 112 637)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(10 532 637)	(10 353 405)
Encaissements provenant des emprunts à MT	25 000 000	13 000 000
Encaissements provenant des emprunts à CT	-	11 630 000
Remboursement d'emprunts à MT	(7 854 196)	(5 169 046)
Remboursement d'emprunts à CT	-	(14 000 000)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	6 613 167	(4 892 451)
VARIATION DE TRESORERIE	(1 390 265)	(17 773 276)
Trésorerie au début de l'exercice	(7 441 613)	9 744 603
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(8 831 878)	(8 028 673)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. PRESENTATION DES SOCIETES CONSOLIDEES

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

Au 31 Décembre 2009, la SNMVT MONOPRIX exploite 67 points de vente dont 8 en gérance libre et un dépôt à Mégrine. En effet, la SNMVT MONOPRIX a conclu un contrat de gérance libre avec sa filiale la SGS, pour exploiter, à partir du 1^{er} septembre 2003, huit nouveaux points de vente de la Société Générale des Supermarchés TOUTA « SGS Touta ». Le rachat par la SNMVT MONOPRIX a été réalisé le 8 août 2003 et a porté sur les 99,88% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 72,31% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT-MONOPRIX dans la société « Hammamet Leisure Company –HLC » est de 64,05%. L'activité de cette filiale est principalement le développement de l'hôtellerie, de tourisme et des installations thermales.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

2/ METHODES DE CONSOLIDATION UTILISEES ET PERIMETRES DE CONSOLIDATION

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes:

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle: Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

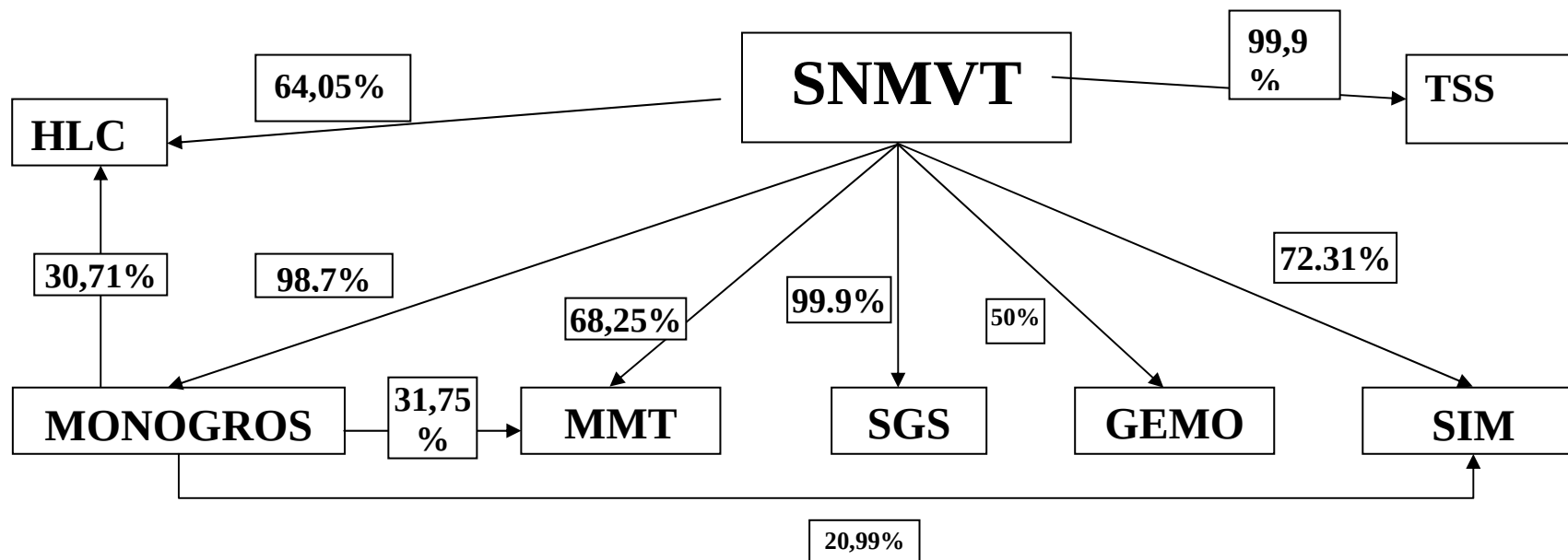
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence: Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminées.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

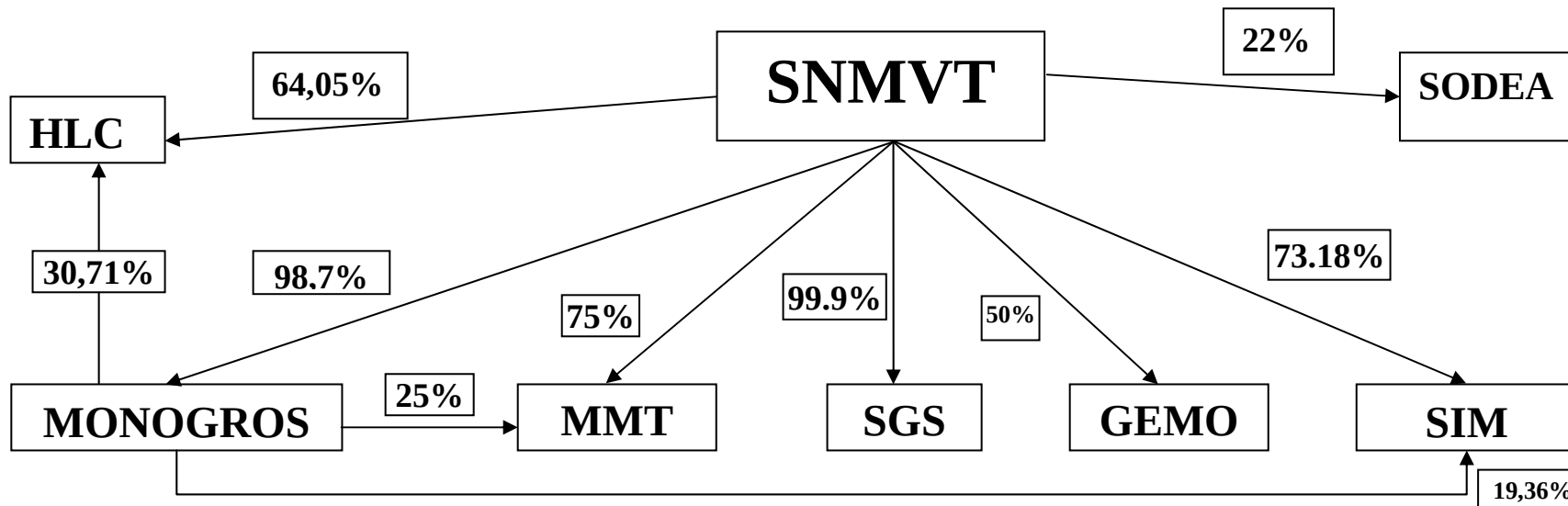
Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT- MONOPRIX.

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2009



Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
HLC	Hôtellerie	94,76%	Filiale	Intégration globale	94,38%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,88%	Filiale	Intégration globale	99,88%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,73%
SIM	Promotion immobilière	93,31%	Filiale	Intégration globale	93,03%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
GEMO	Prestation de services	50%	contrôle conjoint	Intégration partielle	50%

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2008



Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
HLC	Hôtellerie	94,76%	Filiale	Intégration globale	94,38%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,69%
SGS	commerce de détail	99,88%	Filiale	Intégration globale	99,88%
MONOGROS	Commerce de gros	98,74%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	92,54%	Filiale	Intégration globale	92,30%
SODEA	Agricole	22%	Associée	Mise en équivalence	22%
GEMO	Prestation de services	50%	contrôle conjoint	Intégration partielle	50%

4. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidées sont résumées ainsi :

4.1 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

4.2 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égale montant.

4.3 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

4.4 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	39 869	39 869
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	(39 869)	(39 869)
Total des écarts d'acquisition nets	0	0
6. Immobilisations incorporelles	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Logiciels informatiques	310 387	238 681
Fonds de commerce SNMVT	3 375 781	3 375 781
Fonds de commerce SGS	324 213	324 213
Fonds de commerce SIM	1 344 796	1 344 796
Fonds de commerce TSS	12 000	-

Fonds de commerce et good will de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	6.1	12 838 300	12 838 300
Valeur brute		18 205 477	18 121 771
A déduire amortissement des logiciels		(275 682)	(150 830)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT		(1 405 511)	(1 173 530)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS		(324 213)	(324 213)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM		(615 547)	(481 068)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS		(7 802)	-
A déduire amortissement des fonds de commerce et Goodwill comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur		(8 237 909)	(6 954 079)
Total des amortissements		(10 866 664)	(9 083 720)
Valeur nette		7 338 813	9 038 051

6.1 Fonds de commerce et Goodwill de la SGS

La prise de contrôle exclusif de la SGS a été réalisée en août 2003 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,88% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur. Selon cette méthode, le coût d'acquisition, les actifs y compris les éléments incorporels (fonds de commerce), et les passifs de la société acquise la SGS, ont été évalués à leur juste valeur, estimée à partir de l'étude d'évaluation réalisée préalablement à cette prise de participation.

Les écarts d'évaluation constatés lors de cette première consolidation, n'ont pas pris en considération les impôts différés et ce en raison de l'objectif de continuation de l'exploitation des fonds de commerce des magasins acquis fixé par la SNMVT.

Des provisions ont été également inscrites pour tenir compte des corrections et des redressements des différentes rubriques comptables dont l'estimation a été basée particulièrement sur les conclusions de l'audit réalisé préalablement à la prise de contrôle de cette société et sur les états financiers corrigés établis. Ces provisions ont été déduites du résultat déficitaire dégagé par cette filiale au niveau de ses états financiers.

L'écart d'acquisition négatif restant après comptabilisation aux justes valeurs des actifs, fonds de commerce et des passifs, a été inscrit en diminution de la juste valeur attribuée aux éléments incorporels (fonds de commerce).

Le tableau suivant détaille les écarts d'évaluation:

Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition

POSTES COMPTABLES	Valeurs réévaluées (justes valeurs)	Valeurs comptables nettes	Ecart d'évaluation	Eléments déterminant l'écart d'acquisition
Capitaux propres de la SGS au jour de la prise de participation				2 261 715
Terrain	1 248 715	456 654	792 061	
Construction	6 865 760	2 515 610	4 350 150	
Agencement et aménagement des Constructions	1 652 525	606 756	1 045 769	
Fonds de commerce	18 170 000		18 170 000	
	27 937 000	3 579 020	24 357 980	24 357 980
Provision sur les stocks	(7 630 776)		(7 630 776)	
Provision sur les actifs	(202 210)		(202 210)	
Provision pour des charges d'exploitation	(2 310 652)		(2 310 652)	

Provision pour complément d'amortissement	(282 352)	(282 352)	
	(10 425 990)	(10 425 990)	(10 425 990)
Juste valeur des actifs et passifs acquis			16 193 705
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,88%)			16 174 273
A déduire le coût d'acquisition des titres de la SGS par la SNMVT			(10 842 573)
Ecart d'acquisition			5 331 700
Fonds de commerce diminué de l'écart d'acquisition	18 170 000	18 170 000	<u>12 838 300</u>

6.2 Prise de contrôle de la TSS

La prise de contrôle exclusif de la TTS a été réalisée en juin 2009 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,99% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

Le tableau suivant détaille les écarts d'évaluation:

Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition

POSTES COMPTABLES	Valeurs Réévaluées (justes valeurs)	Valeurs comptables nettes	Ecart d'évaluation	Éléments Déterminant l'écart d'acquisition
Capitaux propres de la TSS au jour de la prise de participation (le 26/6/2009)				6 769 822
Capital				1 300 000
Reserves				5 469 822
resultats reportés				
résultat période				
Capital non libéré				
Terrain	8 861 904	4 529 410	4 332 494	
Construction	4 787 136	4 787 136	-	
Agencement et aménagement des constructions	458 640	458 640	-	
Matériel et outillage	358 100	358 100	-	
Matériel de transport	16 691	16 691	-	
Equipements de bureau	7 037	7 037	-	
Matériel informatique	59 013	59 013	-	
	14 548 521	10 216 027	4 332 494	4 332 494
Juste valeur des actifs et passifs acquis				11 102 316
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,994%)				11 101 650
				666
A déduire le coût d'acquisition des titres de la TSS par la SNMVT				(10 974 493)
Ecart d'acquisition				127 157

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux des pages suivantes permettent d'analyser les immobilisations et amortissements par société, alors que le tableau de la page cc détaille les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au titre de l'exercice 2009.

7.1 Immobilisations corporelles et Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 1/1/2009	Rééval à la juste valeur / SGS	Rééval à la juste valeur / TSS	Acquisitions 2009	Régularisation 2009	Cession	Valeur brute au 31/12/2009	Amortissement Cumulé t 1/1/2009	Amort de + valeurs SGS EXERCICE S 2003 → 2008	Dotations 2009	Amort de + valeurs EXERCICE 2009	Réglul 2009	Cession 2009	Amortissement Cumulé 2009	Valeur nette au 31/12/2009
Immobilisations Corporelles															
Terrain	23 420 636	792 061	4 332 494	10 782 367	-	-41 600	39 285 958	-	-	-	-	-	-	-	39 285 958
Construction Ag, aménag. Const.	31 202 550	4 350 150	-	7 326 394	1 955 612	-252 586	44 582 120	11 112 700	1 178 166	1 568 956	217 506	-	-216 902	13 860 426	30 721 694
Matériel et Outillage	3 869 465	1 045 769	-	1 901 806	2 733 082	-80 799	9 469 323	2 916 848	566 458	395 159	104 578	1 237	-80 561	3 903 719	5 565 604
Petit Matériel et Outillage	41 444 007	-	-	6 267 956	3 289 484	-	51 001 447	16 931 184	-	4 263 506	-	-	-	21 194 690	29 806 757
Mat Transp person.	38 867	-	-	6 818	332	-	46 017	20 461	-	5 441	-	-	-	25 902	20 115
Mat Transp biens	3 599 042	-	-	740 551	-	-135 159	4 204 434	2 093 190	-	598 517	-	-	-129 784	2 561 923	1 642 511
Equipement bureau	1 239 891	-	-	857 966	-	-253 829	1 844 028	1 004 692	-	239 808	-	-	-252 233	992 267	851 761
Mat informatique Agenc, amén.	1 368 180	-	-	144 749	22 426	-58 094	1 477 261	573 907	-	140 295	-	-3 776	-54 203	656 223	821 038
Divers	5 569 717	-	-	1 175 309	127 788	-6 132	6 866 682	4 559 284	-	820 480	-	2 539	-2 028	5 380 275	1 486 407
Immob en cours	12 340 243	-	-	5 167 624	786 449	-	18 294 316	3 684 639	-	1 469 240	-	-	-	5 153 879	13 140 437
	9 659 544	-	-	8 330 728	-9 296 372	-	8 693 900	-	-	-	-	-	-	-	8 693 900
	133 752 142	6 187 980	4 332 494	42 702 268	-381 199	-828 199	185 765 486	42 896 905	1 744 624	9 501 402	322 084	-	(735 711)	53 729 304	132 036 182
Immobilisations Incorporelles															
Logiciels informatique.	238 681	-	-	71 706	-	-	310 387	203 403	-	72 279	-	-	-	275 682	34 705
Fonds de Commerce	5 044 790	12 838 300	-	12 000	-	-	17 895 090	1 986 013	6 954 079	367 060	1 283 830	-	-	10 590 982	7 304 108
	5 283 471	12 838 300	-	83 706	-	-	18 205 477	2 189 416	6 954 079	439 339	1 283 830	-	-	10 866 664	7 338 813

7.2 TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2009

	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	GEMO	MMT	HLC	TSS	Ecart de réévaluation TSS	VALEUR BRUTE TOTALE
Immobilisations Corporelles											
Terrain	4 288 526	415 054	792 061	-	13 594 271	-	-	11 334 142	4 529 410	4 332 494	39 285 958
Construction	7 824 561	11 735 443	4 350 150	26 000	13 852 134	-	-	-	6 793 832	-	44 582 120
Agencements, aménag. des constructions	2 188 279	643 978	1 045 769	494 072	3 777 361	-	15 200	-	1 304 664	-	9 469 323
Matériel et Outillage	40 451 777	731 904	-	3 931 504	4 036 846	-	260 885	-	1 588 531	-	51 001 447
Petit matériel et outillage	17 761	-	-	407	21 147	-	6 702	-	-	-	46 017
Matériel de Transport de personnes	10 531	-	-	4 193 903	-	-	-	-	-	-	4 204 434
Matériel de Transport de biens	-	250 000	-	857 940	385 666	8 750	-	-	341 672	-	1 844 028
Equipement de bureau	263 347	504 375	-	474 747	180 421	8 068	1 523	-	44 780	-	1 477 261
Matériel informatique	3 321 257	6 111	-	3 043 890	264 092	11 026	-	-	220 306	-	6 866 682
Agencement, aménag. divers	9 046 050	379 655	-	4 439 176	4 238 209	-	191 226	-	-	-	18 294 316
Immobilisations en cours	3 232 461	68 971	-	560 767	4 710 070	-	19 814	81 891	19 926	-	8 693 900
	70 644 550	14 735 491	6 187 980	18 022 406	45 060 217	27 844	495 350	11 416 033	14 843 121	4 332 494	185 765 486

TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES AMORTISSEMENTS CUMULES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2009

	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	GEMO	MMT	HLC	TSS	TOTAL AMORTISSEMENT
Immobilisations Corporelles										
Construction	5 599 237	2 784 409	1 395 673	24 158	2 050 253	-	-	-	2 006 696	13 860 426
Agencements, aménag. des constructions	1 416 063	624 159	671 035	54 627	252 511	-	1 588	-	883 736	3 903 719
Matériel et Outillage	16 358 550	669 488	-	2 213 306	667 314	-	32 434	-	1 253 598	21 194 690
Petit matériel et outillage	10 800	-	-	407	12 720	-	1 975	-	-	25 902
Matériel de Transport de personnes	269	-	-	2 561 654	-	-	-	-	-	2 561 923
Matériel de Transport de biens	-	51 250	-	406 585	202 392	4 177	-	-	327 863	992 267
Equipement de bureau	142 043	50 578	-	381 027	34 958	3 131	1 184	-	43 302	656 223
Matériel informatique	2 874 914	6 112	-	2 182 876	146 751	5 274	-	-	164 348	5 380 275
Agencement, aménag. divers	3 321 927	333 039	-	953 860	526 645	-	18 408	-	-	5 153 879
	29 723 803	4 519 035	2 066 708	8 778 500	3 893 544	12 582	55 589	-	4 679 543	53 729 304

8. Immobilisations Financières

	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Titres de participation	14 766 015	13 722 778
Prêts à plus d'un an	728 224	110 408
Dépôts et cautionnements	74 296	73 596
Valeur brute	15 568 535	13 906 782
A déduire les provisions sur les titres de participations	(171 345)	(63 345)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	-
A déduire les provisions sur les dépôts et cautionnements TSS	(4 000)	-
Provisions	(751 068)	(63 345)
Valeur nette	14 817 467	13 843 437

9. Titres mis en équivalence

Ce compte inscrit la quote-part revenant à la société consolidante dans les capitaux propres de la société SODEA, mise en équivalence. La participation de la SNMVT au capital de la SODEA est de 22%. Cependant, en 2008 la SNMVT a conclu un engagement de cession à court terme de cette participation, et par conséquent, et à compter de l'exercice 2009, cette société n'est plus retenu dans le périmètre de consolidation. Cette quote-part est déterminée comme suit:

	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Capital social de la SODEA	-	4 148 625
Autres capitaux propres	-	4 900
Résultats reportés	-	(3 370 141)
Résultat de la période arrêtée au 31 décembre	-	(55 432)
Valeur totale	-	727 952
Quote part de la SNMVT (22%)	-	160 149

10. Stocks

	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Stocks de marchandises	44 009 698	36 973 424
Travaux en cours	1 527 356	1 345 638
Stocks des consommables	221 443	236 712
Total Brut	45 758 497	38 555 774
Provisions sur les marchandises	(856 233)	(166 642)
Total net	44 902 264	38 389 132

11. Clients et comptes rattachés

	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Clients et comptes rattachés	3 257 420	1 660 880
Clients douteux	949 618	723 496
Total brut	4 207 038	2 384 376
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(949 618)	(723 496)
Total net	3 257 420	1 660 880

12. Autres actifs courants	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Fournisseurs, emballage à rendre	754 128	713 524
Personnel	296 567	286 092
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	8 261 059	4 229 979
Etat et collectivités publiques, RS	3 306 711	4 208 625
Etat, impôts différés	615 506	456 161
Etat et collectivités publiques, TVA à reporter	2 781 712	2 163 793
Etat et collectivités publiques, TFP à reporter	310 004	401 046
Débiteurs divers	1 032 053	2 815 507
Charges constatées d'avance	894 707	2 182 816
Produits à recevoir	129 342	
Compte d'attente	200 893	158 046
Total brut	18 582 682	17 615 589
Provisions sur les autres actifs	(263 418)	(49 779)
Total net	18 319 264	17 565 810
13. Autres actifs financiers	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Prêts et autres actifs financiers	113 634	105 656
Titres de placement	114 800	44 950
Total	228 434	150 606
14. Liquidités et équivalents de liquidités	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Placements en bons de trésor et SICAV	1 505 354	500 000
Chèques à encaisser	127 187	231 659
Banques	5 790 446	9 219 765
Caisses	1 861 866	1 455 421
Total	9 284 853	11 406 845
15. Capital social		

Le capital social de la société consolidante la SNMVT de 18 490 160 dinars, est représenté par 1 849 016 actions nominatives d'une valeur unitaire de 10 dinars.

16. Réserves consolidées	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Quote part du groupe dans les réserves consolidées	25 852 805	20 291 550
Total	25 852 805	20 291 550
17. Résultats consolidés	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Quote part du groupe dans les résultats consolidés des filiales	15 293 869	15 769 091

Quote part du groupe dans le résultat de la société intégrée proportionnellement	(7 604)	(8 277)
Quote part du groupe dans les résultats de la société mise en équivalence	-	(12 195)
Total	15 286 265	15 748 619
18. Emprunts obligataires et emprunts bancaires	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Emprunts bancaires	49 798 228	29 254 763
Autres dettes à plus d'un an	604 240	-
Total	50 402 468	29 254 763
19. Fournisseurs et comptes rattachés	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Fournisseurs d'exploitation	11 087 655	13 478 755
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	49 489 690	38 464 806
Fournisseurs d'investissement	3 003 846	2 717 401
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	4 896 914	831 751
Fournisseurs retenues de garantie et prorata	461 360	396 227
Fournisseurs, factures non parvenues	6 783 977	6 609 230
Total	75 723 442	62 498 170
20. Autres passifs courants	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Clients avances	248 256	143 207
Personnel	1 398 491	1 088 192
Etat, impôts et taxes	1 952 536	1 187 776
Etat, impôts sur les sociétés	4 541 115	4 104 065
Comptes courants actionnaires	512 637	179 065
Créditeurs divers, CNSS	1 487 609	1 297 450
Créditeurs divers, assurances groupes	57 352	61 347
Autres créditeurs divers	1 442 218	1 012 260
Comptes de régularisation	1 948 250	3 641 497
Produits perçus d'avance	692	434
Compte d'attente	12 300	3 889
Total	13 601 456	12 719 182
21. Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Emprunts bancaires à moins d'un an	6 509 981	16 706 190
Billets de trésorerie	10 500 000	-
Emprunts, intérêts courus	417 301	166 971
Concours bancaires	18 116 732	19 435 518
Emprunt obligataire à moins d'un an	-	1 200 000
Total	35 544 014	37 508 679

22. Revenus	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Ventes des marchandises la SNMVT	378 371 049	312 098 914
Ventes des marchandises TSS	6 837 073	-
Revenus chez SIM	621 081	10 134 397
Prestations GEMO	77 684	530 000
Total	385 906 887	322 763 311

23. Achats consommés	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Achats des marchandises consommées	309 364 964	257 036 802
Total	309 364 964	257 036 802

Les achats de la SNMVT auprès des sociétés consolidées pour 99 735 089 dinars et 76 657 340 dinars respectivement en 2009 et 2008 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes.

24. Dotation aux amortissements et résorptions	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Dotation amortissement des immobilisations corporelles	9 501 402	7 083 895
Dotation amortissement des écarts d'évaluation sur actifs SGS	1 605 914	1 605 914
Dotation aux provisions sur les stocks	861 772	166 643
Dotation amortissement des immobilisations incorporelles	439 340	423 731
Dotation aux résorptions des autres actifs non courants	270 981	213 922
Dotation aux provisions clients, chèques et traites impayés	550 197	254 915
Dotation provision pour charges	148 260	-
Dotation aux provisions sur les titres	-	18 000
Total	13 377 866	9 767 020

25. Autres charges d'exploitation	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Leasing immobilier	234 739	225 517
Locations et charges locatives	3 308 527	2 527 698
Entretien et réparation	3 606 698	2 531 177
Primes d'assurance	163 655	156 693
Autres services extérieurs	579 281	415 994
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	948 177	1 028 032
Frais de publicité et de publication	5 009 209	3 786 500
Frais de transport et transport sur achat	955 148	871 274
Voyages, déplacement et missions	1 860 271	1 924 969
Frais postaux et de télécommunication	684 151	593 142
Frais bancaires	484 795	384 147
Autres charges ordinaires	63 819	50 363
Impôts et taxes	717 527	546 149
Total	18 615 997	15 041 655

26. Charges financières nettes	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Intérêts des emprunts bancaires	2 610 895	1 674 506
Intérêts sur comptes courants bancaires	490 319	367 221
Commission d'aval sur emprunt obligataire	43 723	67 745
Pertes de change	75 964	100 470
Charges nettes sur cession valeurs mobilières	-	80 455
Intérêts emprunts obligataires chez la SGS	-	157 500
Autres charges financières	919	-
Total	3 221 820	2 447 897
27. Produits financiers	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Produits des comptes courants bancaires	75 352	73 749
Revenus des placements et bons de trésorerie	45 432	4 400
Dividendes	6 460	610 025
Plus values /cession valeurs mobilières	567	35 689
Escomptes obtenus	771	162
Gains de change	18 681	41 765
Total	147 263	765 790
28. Autres gains ordinaires	<u>2 009</u>	<u>2 008</u>
Reprises sur provisions	1 669 182	528 289
Autres gains ordinaires	930 445	407 007
Total	2 599 627	935 296

29. Engagements hors bilan

1. La SGS a donné en garantie de l'emprunt obligataire et en pari passu, au profit de la BIAT et de l'UIB:

- Une hypothèque en premier rang sur le magasin sis à El Menzah immeuble SAADI, ainsi que sur ceux sis au BARDO et à la MARSA.

- Un nantissement en rang utile, sur les fonds de commerce des magasins sis à EL Menzah immeuble SAADI, à EL MOEZ Menzah, et à la Marsa.

2. En avril 2003, la SGS a cédé à la Banque de Tunisie l'ensemble immobilier sis à la Charguia, et puis elle a obtenu par un contrat de leasing, conclu avec cette même banque, la jouissance de ce même ensemble immobilier pour une durée se terminant le 15/1/2011. La SGS TOUTA dispose, à l'issue de la période de location, d'une option d'achat à la valeur résiduelle de 1 160 dinars.

30. Autres notes sur les états financiers consolidés

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse aux stocks de la SNMVT, a été déterminée sur la base du taux de 30% en 2008 et 2009. Aucun autre impôt différé n'a été retenu en raison de l'absence d'actifs significatifs non destinés aux exploitations courantes des sociétés incluses dans périmètre de consolidation.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés :

Les états financiers consolidés qui font ressortir un total net du bilan consolidé de 237 938 638 DT et un résultat bénéficiaire consolidé de 15 286 265 DT, ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

La SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations corporelles et à leur rapprochement aux données comptables. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

A notre avis et sous réserve de l'incidence du point exposé ci-dessus, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » au 31 décembre 2009, la performance financière consolidée et les flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2009.

En outre, conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers consolidés. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers consolidés.

Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z-KPMG TUNISIE

Mourad FRADI
ECC – MAZARS